

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère** (p. 2).
2. **Nomination d'un vice-président et d'un secrétaire du Bureau** (p. 2).
3. **Questions au Gouvernement** (p. 2).
M. le président.

SITUATION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE (p. 2)

MM. Christian Vanneste, Jean-Michel Boucheron, Aymeri de Montesquiou, Alain Bocquet, Alain Juppé, Premier ministre.

SERVICES PUBLICS (p. 6)

MM. Franck Borotra, Alain Juppé, Premier ministre.

ÉLEVAGE BOVIN (p. 7)

Mme Evelyne Guilhem, M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

JEUNES DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS (p. 8)

MM. Renaud Muselier, Eric Raoult, ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion.

PRIVATISATION D'USINOR-SACILOR (p. 9)

MM. François Grosdidier, Alain Madelin, ministre de l'économie et des finances.

SERVICES PUBLICS (p. 10)

MM. Paul Quilès, François Fillon, ministre des technologies de l'information et de La Poste.

FINANCES LOCALES

ET PROGRAMME DU GOUVERNEMENT (p. 10)

MM. Jacques Floch, Alain Juppé, Premier ministre.

PRIVATISATION D'USINOR-SACILOR (p. 11)

MM. Olivier Darrason, Alain Madelin, ministre de l'économie et des finances.

SONDAGES D'OPINION (p. 11)

Mme Marie-Thérèse Boisseau, M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

DÉSORDRES MONÉTAIRES (p. 12)

MM. Pierre Albertini, Alain Madelin, ministre de l'économie et des finances.

INCIDENTS DE BELLEVILLE (p. 13)

MM. Didier Bariani, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

ÉLUS LOCAUX

ET LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE (p. 13)

M. Régis Fauchoit, Mme Anne-Marie Couderc, secrétaire d'Etat pour l'emploi.

SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (p. 14)

MM. Jacques Le Nay, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

SERVICES PUBLICS (p. 14)

Mme Janine Jambu, M. Yves Galland, ministre de l'industrie.

4. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 15).
5. **Nomination d'un vice-président, d'un questeur et d'un secrétaire du Bureau** (p. 15).
6. **Adoption d'une résolution portant sur des propositions d'actes communautaires** (p. 16).
7. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 16).
8. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 16).
9. **Dépôt d'un rapport en application d'une loi** (p. 16).
10. **Dépôt de rapports d'information** (p. 16).
11. **Ordre du jour** (p. 16).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

M. le président. Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à une délégation de parlementaires, conduite par M. Kandy Nehova, président du Conseil national de Namibie. *(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)*

2

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE DU BUREAU

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination d'un vice-président et d'un secrétaire du bureau de l'Assemblée nationale.

Pour chacun de ces postes, je n'ai reçu qu'une candidature.

En conséquence, je proclame M. Didier Bariani vice-président et M. Marc Laffineur secrétaire du bureau de l'Assemblée nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

3

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Mes chers collègues, la situation en Bosnie-Herzégovine a conduit la conférence des présidents à prévoir des dispositions exceptionnelles pour la présente séance.

Il a été convenu que les questions des groupes sur ce sujet seront appelées en début de séance, de manière que M. le Premier ministre leur apporte une réponse globale.

La séance se poursuivra dans les conditions habituelles, le temps restant disponible pour chaque groupe étant diminué à due concurrence.

SITUATION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Ma question, qui s'adresse à M. le Premier ministre, concerne la situation dans les territoires de l'ancienne Yougoslavie.

Monsieur le Premier ministre, le bilan est lourd. Depuis le début de ce conflit, 39 soldats français sont tombés, 462 ont été blessés, 173 ont été pris en otage. En outre, du matériel et des armes ont été dérobés et peuvent à tout moment être utilisés par les Serbes bosniaques. Enfin, 70 p. 100 de la Bosnie, 30 p. 100 de la Croatie sont occupés illégalement. Au drame s'ajoutent l'impuissance et l'humiliation.

Au nom du groupe RPR, je tiens à rendre hommage aux victimes de ce conflit, à ces soldats sans armes qu'on avait habillés pour un autre destin. Je tiens aussi à dire combien nous nous associons à la douleur de leurs familles. Je tiens également à déclarer comme nous avons été fiers du comportement des soldats français qui ont sauvé l'honneur en reprenant le pont de Vrbanja. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)* Mais ce fut au prix de deux nouvelles victimes, cela aussi, il faut se le rappeler. Je tiens enfin à souligner combien, dans cette affaire, la diplomatie française s'est montrée exceptionnelle. Le fait que le groupe de contact des cinq ait suivi ses orientations lors de la réunion de La Haye du 29 mai en porte témoignage.

Toutefois, aujourd'hui, les inquiétudes et les interrogations sont vives. Trois solutions apparaissent. Ou partir, mais le souvenir de Munich pèse sur cette solution – le mal, la violence ne peuvent triompher impunément du droit. Ou maintenir le *statu quo*, c'est-à-dire des troupes inutilement exposées, livrées à un commandement lointain, incertain, confus, lui-même paralysé par des intérêts souterrains.

Reste une troisième solution, sur laquelle portera ma question. Cette solution implique de débloquer la situation, notamment en libérant les otages. Mais ce déblocage appelle lui-même deux questions.

D'abord, en aura-t-on les moyens ? Pourra-t-on réunir les matériels, les hommes et les structures de commandement nécessaires pour obtenir le résultat voulu ?

Ensuite, quels seront nos objectifs ? Se contentera-t-on demain de maintenir la paix même si elle est contraire au droit, comme c'est le cas actuellement, ou imposera-t-on à la fois la paix et le droit, fût-ce au prix d'une adaptation du droit à la réalité ?

La morale a les mains blanches, mais c'est parce qu'elle n'a pas de mains. Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous donner des mains à la morale et faire en sorte qu'elle devienne enfin efficace ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Michel Boucheron.

M. Jean-Michel Boucheron. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, comme les autres groupes de cet hémicycle, le groupe socialiste se sent proche, se sent solidaire de nos soldats otages qui opposent leur dignité aux humiliations qu'on cherche à leur faire subir, à nous faire subir.

Nous nous inclinons devant nos soldats morts pour leur honneur, pour le nôtre aussi, et nous nous inclinons devant les enfants martyrs de Tuzla, nouveau Guernica de cette fin de siècle. Les uns et les autres sont victimes du même terrorisme.

Chacun, en cet instant, a le devoir de tout faire qui puisse aider à la libération des otages. Nous souhaitons que vous réussissiez, que vous réussissiez vite à les libérer.

Pour ce qui concerne la situation politique et militaire, vous êtes, monsieur le Premier ministre, l'interlocuteur idéal. Vous connaissez bien cette question, vous avez la charge de ce dossier depuis plus de deux ans ; vous y avez joué un rôle capital puisque vous avez souvent dit que c'étaient vos propositions qui, une à une, étaient adoptées par le groupe de contact.

Pour ce qui concerne l'évaluation de la situation, je pense que nous faisons tous ici le même constat : l'image affreuse de nos soldats enchaînés, nos matériels volés et peut-être retournés contre nous, les démocraties occidentales humiliées, l'OTAN décrédibilisée, l'ONU méprisée, la diplomatie russe installée dans une zone où elle n'avait jamais été véritablement présente, et, pour couronner le tout, le nationaliste serbe Milosevic promu au rang de sauveur suprême, de médiateur. C'est trop, c'est beaucoup trop.

M. Robert Pandraud. Il en faut bien un !

M. Jean-Michel Boucheron. Evidemment, nos concitoyens se posent à juste titre beaucoup de questions. Dimanche soir, au cours de l'émission *7 sur 7*, vous avez apporté une réponse qui a, vous vous en doutez, étonné tous les observateurs : « L'attaque avait été mal préparée », avez-vous déclaré. Devons-nous comprendre que l'opération a été décidée avec votre avis, contre votre avis ou sans votre avis ? Et alors pourquoi ce communiqué du Quai d'Orsay disant vendredi sa satisfaction ?

La réponse à cette question est capitale pour l'avenir. Notre formation politique, qui à maintes reprises demandait le regroupement de nos hommes, est bien placée pour dire que le renforcement des moyens militaires de la FORPRONU est nécessaire. Ce n'est en aucun cas suffisant. Nos soldats doivent disposer des armes terrestres et aériennes qui imposent le respect : encore faut-il qu'ils puissent s'en servir dès que leur sécurité ou le succès de leur mission l'ordonnent, sans être ligotés par un consternant enchevêtrement de compétences – ou d'incompétences.

La question fondamentale est là : quelle stratégie politique ? Quelle doctrine d'emploi de nos moyens militaires ?

Les moyens, oui. Mais une stratégie claire d'abord.

Nous ne renvoyons pas les belligérants dos à dos. Nous savons où sont les criminels de guerre et qui s'est livré au nettoyage ethnique. Nous savons qu'aucun pays ne souhaite mobiliser pour une occupation générale de la Bosnie, nous savons aussi qu'un retrait pur et simple entraînerait en Europe une guerre alimentée par l'extérieur.

D'une certaine manière, les dirigeants serbes de Bosnie ont réussi à mobiliser puissamment les opinions publiques internationales. Que les gouvernements y puisent leur énergie, leur cohérence, leur détermination. L'avenir de l'Europe se joue aujourd'hui moins à Bruxelles qu'à Sarajevo. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Germain Gengenwin. C'est vrai !

M. le président. Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à M. Aymeri de Montesquiou.

M. Aymeri de Montesquiou. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, chers collègues, pour tous les Français, le spectacle de nos soldats prisonniers et enchaînés a été ressenti comme une profonde humiliation et avec une très vive inquiétude.

Le groupe UDF se félicite de la réaction rapide de M. le Président de la République et rend hommage au courage et à la fierté de nos soldats qui ont réagi dans la tradition d'honneur des armes françaises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il s'incline avec respect devant ceux qui ont donné leur vie. Il se félicite aussi que la thèse du renforcement de la FORPRONU défendue par la France ait été acceptée dans son principe par nos partenaires du groupe de contact.

Monsieur le Premier ministre, nous devons faire face à deux questions successives et difficiles. L'une concerne le groupe de contact de l'ONU : dans quels délais devront s'effectuer le regroupement et le renforcement des troupes de l'ONU ? Que ferons-nous si l'accord de principe en reste au niveau des intentions ? L'autre concerne les Serbes de Bosnie, qui n'ont rendu que quelques soldats sur les quatre cents qu'ils détiennent et qui refusent le survol de leur territoire.

La France symbolise aux yeux du monde la défense des droits de l'homme. L'épuration ethnique, l'assassinat de civils, le viol de femmes sont inacceptables. Si la communauté internationale ne fait pas respecter certaines valeurs, d'autres Bosnie naîtront de par le monde et même en Europe.

Sommes-nous prêts, monsieur le Premier ministre, à faire respecter ces valeurs dans le cadre de l'ONU, sachant que nous aurons un lourd prix à payer en vies humaines ? Jugez-vous que l'on peut demander à nos soldats de sacrifier leur vie ? En un mot, jusqu'où sommes-nous prêts à aller ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, nous parlons ici en ayant des images terribles en tête, celles des soldats français morts là-bas, devant lesquels nous nous inclinons tous, celles, insupportables, de ces soldats bleus enchaînés formant des boucliers humains, celles de ces civils, hommes, femmes, enfants, bombardés aveuglément. Nous nous opposons à

toute exaction de quelque bord que ce soit et nous constatons que les frappes aériennes de l'OTAN n'ont fait qu'attiser le feu, compliquer la situation. À l'évidence, c'est l'échec de la stratégie de la force dans laquelle nous ont entraînés les États-Unis et l'Allemagne, qui portent une lourde responsabilité.

Il faut donc choisir une autre voie. Il nous faut contribuer d'abord à l'apaisement pour mettre un terme aux souffrances des populations, puis œuvrer à l'enclenchement d'un processus de paix durable.

Pour aller dans ce sens, il ne faut pas retirer les casques bleus. D'ailleurs, est-ce possible ? Vous nous avez dit hier, lors de notre rencontre à Matignon, que cette perspective demanderait 40 000 hommes et nécessiterait bien des combats et des pertes humaines.

Les casques bleus sont utiles pour leur effort humanitaire et plus encore par leur contribution quotidienne, sur le terrain, à une culture de paix et de dialogue. Voilà pourquoi il faut les renforcer, les protéger et élargir leur mandat dans le sens d'un contrôle effectif de l'embargo sur les armes. Il faut des sanctions internationales contre les pourvoyeurs d'armes et des hommes pour en assurer le contrôle ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

Faire taire le fracas des armes et ouvrir le dialogue, voilà qui inverserait le processus que nous connaissons aujourd'hui.

Pour aller dans ce sens, notre groupe propose que soit organisée une conférence internationale ouverte à toutes les nations d'Europe. Cette conférence pourrait proposer un projet de reconstruction et de réconciliation à toutes les communautés de l'ex-Yougoslavie.

M. le Président de la République a déclaré récemment qu'on était à quelques centimètres d'un accord politique. Qu'est-ce qui s'y oppose ?

Monsieur le Premier ministre, pourquoi la France de Jean Jaurès et du général de Gaulle ne prendrait-elle pas l'initiative de proposer la tenue de cette conférence internationale à Paris, et le plus tôt possible, pour avancer enfin vers une voie pacifique et politique ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les événements qui se sont produits en Bosnie-Herzégovine depuis vendredi dernier ont provoqué un véritable traumatisme en France, en Europe, aux Nations unies. La vision de nos soldats enchaînés et humiliés est hélas de celles qui restent gravées dans les mémoires. Dès leur déclenchement, M. le Président de la République a donné l'ordre à nos soldats de résister militairement à toute nouvelle agression. Ils l'ont fait avec grand courage, ce qui a permis la reprise du pont de Vrbanja, mais il a fallu déplorer le décès d'un soldat blessé, et la mort d'un autre dans un lieu voisin.

Je tiens à mon tour, comme l'ont fait les parlementaires qui viennent de s'exprimer, à saluer le courage admirable de nos casques bleus et, pour reprendre le vocabulaire militaire, leur moral élevé dont nous avons parlé leur chef ce matin même.

Je salue la mémoire de ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie au service de la paix, puisque ce sont des soldats de la paix, et j'exprime à leurs familles les condoléances du Gouvernement et de la nation. Le rapatriement des

dépouilles des deux dernières victimes a pu être effectué hier. Hommage leur sera bientôt rendu au milieu de leur famille et de leurs camarades.

À l'heure où je vous parle, la tension demeure très forte dans les environs de Sarajevo, où Bosniaques et Serbes continuent de s'affronter pour le contrôle de points stratégiques. Nous avons toutefois enregistré quelques évolutions positives, hier, avec l'évacuation de sept blessés français et la libération de cinq de nos casques bleus. Cependant, vous le savez, la plupart de ceux qui ont été capturés ou encerclés le sont encore. La situation demeure donc intolérable. Au total, près de 350 membres du personnel des Nations unies sont aujourd'hui au pouvoir des Serbes de Bosnie, mais ils se trouvent placés dans des situations assez différentes.

Environ la moitié d'entre eux, dont quatre-vingt-douze Français, sont désarmés et détenus, à proprement parler, en otages. Plusieurs d'entre eux ont été utilisés comme boucliers humains et ont fait l'objet de traitements humiliants. À la suite des pressions exercées par le commandement de la FORPRONU sur le terrain, l'assurance nous a été donnée qu'aucun prisonnier n'était plus enchaîné. Par ailleurs, la FORPRONU, qui maintient des contacts permanents sur place, nous a assuré que ces prisonniers étaient « correctement traités », expression que j'ai bien du mal à employer. En tout cas, ils ne sont pas mal traités.

Les autres se trouvent encerclés et bloqués, mais ils restent formés en unités constituées et conservent leurs armes : soixante-quinze Français sont aujourd'hui dans ce cas ; ils restent en contact radio permanent avec le gros de nos forces et ils ont reçu pour instruction de se défendre s'ils étaient attaqués.

Après ce rapide point de la situation, je tiens à revenir, en quelques mots, sur les origines de la crise qui vient de se déclencher.

À de nombreuses reprises, depuis plusieurs mois – et je l'ai fait moi-même devant l'Assemblée nationale en qualité de ministre des affaires étrangères –, la France a appelé l'attention de la communauté internationale et des Nations unies sur le caractère inacceptable de l'éparpillement des forces des Nations unies sur le terrain. Nous avons demandé le regroupement et le renforcement de la FORPRONU dès le mois de novembre et, au début du mois d'avril, nous avons soumis au Conseil de sécurité et fait adopter à l'unanimité un projet de résolution demandant au secrétaire général les moyens de renforcer la FORPRONU et de regrouper ses unités, ainsi que la reprise du processus diplomatique. J'ai dit à plusieurs reprises que, malheureusement, aucune suite n'avait été donnée à cette demande formelle de la France et à cette résolution du Conseil de sécurité.

Le 23 mai dernier, le commandement des forces des Nations unies en Bosnie a enjoint aux parties bosniaques de se mettre en conformité avec les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier avec les dispositions concernant la zone d'exclusion des armes lourdes décrétée autour de Sarajevo depuis l'ultimatum de février 1994. Les Serbes n'ayant pas obtempéré à l'expiration du délai prévu, qui était fixé le 25 mai, à douze heures, l'OTAN a effectué deux frappes aériennes successives sur les dépôts de munitions près de Pale, les 25 et 26 mai.

Certes, monsieur Boucheron, ces frappes ont été accomplies en vertu des décisions des Nations unies et de l'Alliance atlantique, et en respectant la chaîne de commandement prévue à cet effet, c'est-à-dire : déclenchement par le commandement de la FORPRONU en

Bosnie, accord du commandement de la FORPRONU sur l'ensemble du théâtre et du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, M. Akashi. Néanmoins, je tiens à souligner que cette chaîne de commandement ne comporte pas de consultation formelle des autorités des pays contributeurs de troupes, notamment de la France. C'est pour cela que j'ai été conduit à déclarer, car je le pense profondément, que cet ultimatum n'avait pas été bien préparé et que les suites des frappes aériennes n'avaient pas été anticipées ainsi qu'il convient de le faire quand on monte une telle opération, comme nous l'avions fait d'ailleurs au mois de février 1994 s'agissant de l'ultimatum de Sarajevo.

M. Pierre Mazeaud et M. Robert Pandraud et plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Très bien

M. le Premier ministre. Il s'agit ici non de désigner des responsables mais de rétablir des faits.

Les Serbes de Bosnie ont immédiatement réagi, à leur manière, c'est-à-dire avec barbarie, en effectuant des représailles sanglantes contre les populations civiles, en bombardant Sarajevo et Tuzla où les victimes se comptent par dizaines et ils se sont employés à prendre le maximum d'otages parmi les personnels des Nations unies dont l'éparpillement ou la faiblesse numérique faisaient, dans de trop nombreux cas, des victimes faciles. Cette situation est évidemment inacceptable et nous avons immédiatement développé une double action, politique et militaire, pour essayer d'y mettre un terme.

Sur le plan diplomatique, le Président de la République s'est personnellement engagé auprès de nos principaux partenaires européens et internationaux – je pense en particulier au président Clinton et au président Eltsine – afin d'accélérer la prise de décision politique au plus haut niveau. Il a également demandé au président serbe du régime de Belgrade de condamner sans ambiguïté les agissements des Serbes de Bosnie – ce qu'il a fait – et d'utiliser les moyens d'influence dont il dispose pour favoriser la libération des otages, ce qu'il a promis, mais sans résultat pour l'instant, à l'exception de la libération des cinq Français dont j'ai parlé.

Profitant des rencontres déjà prévues ou organisées à notre demande dès cette semaine – rencontres bilatérales, réunion des quinze ministres des affaires étrangères de l'Union européenne, réunion du groupe de contact au niveau ministériel, c'est-à-dire entre Américains, Russes, Britanniques, Allemands et Français, session ministérielle du Conseil atlantique –, nous avons présenté plusieurs propositions regroupées dans un memorandum français dont les grandes lignes ont été approuvées par l'ensemble de nos partenaires.

Quelles sont ces grandes lignes ?

Premièrement – même si, dans le contexte actuel, compte tenu du comportement des Bosno-Serbes, cela me paraît théorique ou déclaratoire, mais c'est indispensable – un avertissement très ferme a été adressé aux dirigeants de Pale pour qu'ils sachent que nous les tenons tous pour responsables du sort des otages.

Deuxièmement, il a été décidé de mener à terme, dans les meilleurs délais, la négociation avec Belgrade sur la reconnaissance de la Bosnie, ce qui m'a conduit à déclarer, dimanche soir, qu'un accord de paix était réalisable à brève échéance. Le négociateur américain du groupe de contact se trouve, en ce moment même, dans la capitale yougoslave, à Belgrade.

Il s'agirait de mettre en œuvre la première étape du plan de paix que j'avais proposé, à savoir la reconnaissance mutuelle de la République fédérale de Yougoslavie – Serbie-Monténégro –, de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie. La reconnaissance de la Bosnie par la Serbie marquerait clairement, aux yeux de tous, un renoncement formel à la création de la Grande Serbie par la force. Elle constituerait donc un élément nouveau qui permettrait de faire pression, en les isolant davantage, sur les Serbes de Bosnie et de leur montrer qu'il n'est pas d'autre issue qu'un accord négocié. Un tel accord inciterait également les autorités de Sarajevo à accepter le cessez-le-feu nécessaire à la poursuite de la mission des casques bleus.

Si une telle reconnaissance était prononcée, la communauté internationale serait prête, moyennant des garanties solides sur l'embargo appliqué aux Serbes de Bosnie par le régime de Belgrade et aussi longtemps que ces engagements seraient vérifiés sur le terrain, à proposer au Conseil de sécurité une résolution suspendant les sanctions imposées à Belgrade.

Enfin, il a été décidé de renforcer la FORPRONU, ce que nous demandons depuis des mois. Cela doit impliquer des conséquences très précises.

D'abord, il faut modifier le dispositif sur le terrain : nous ne pouvons plus accepter que des observateurs sans armes, ou des casques bleus armés, soient aussi vulnérables qu'ils le sont depuis plusieurs mois.

Ensuite, il est indispensable d'accroître les moyens de la FORPRONU, en particulier en constituant une force de réaction rapide dont le commandement de la FORPRONU pourrait ordonner l'intervention au sol dans l'hypothèse où se reproduiraient des événements semblables à ceux que nous avons connus vendredi et samedi. Cela a été décidé dans le principe, mais, instruit par l'expérience de deux années de gestion de ce dossier, j'estime qu'il ne faut pas se contenter de ces déclarations de principe de l'OTAN ou des Nations unies. Nous devons insister pour que ces décisions soient mises en œuvre.

Vous avez constaté que certains de nos partenaires ont annoncé des efforts significatifs allant dans le sens de la constitution de cette force de réaction rapide. Ainsi les Britanniques ont annoncé la venue sur le terrain d'un millier d'hommes. En ce qui nous concerne, nous avons envoyé un groupe aéronaval qui est opérationnel dès aujourd'hui, mercredi, avec 500 soldats d'élite, des hélicoptères et des avions.

Cependant, la France et la Grande-Bretagne ne peuvent assumer seules l'effort indispensable. Notre contribution doit s'inscrire dans un cadre collectif qui démontre clairement la solidarité européenne. C'est dans cet esprit que M. le ministre de la défense a invité à Paris, samedi prochain, tous ses homologues des Etats membres de l'Union européenne et de l'Alliance atlantique contributeurs de troupes, pour étudier la mise au point concrète de ce renforcement de la FORPRONU.

Tel est, mesdames, messieurs les députés, le point de la situation en Bosnie, que je peux faire en ce moment.

Quelles sont les perspectives ?

Dans l'immédiat, et conformément aux orientations fixées par le Président de la République, la France a maintenu les consignes de fermeté et de résistance données à ses casques bleus à Sarajevo. Dans le même temps, nous maintenons notre pression diplomatique avec, pour premier objectif, la reconnaissance de la Bosnie par Belgrade.

A ce propos je veux réaffirmer ma conviction, qui n'a pas changé depuis des mois, à savoir que seul un règlement négocié est de nature à rétablir la paix dans cette région déchirée. Vous connaissez d'ailleurs les efforts incessants que la diplomatie française a déployés dans ce but. Toutefois, la présence de nos casques bleus n'a de sens que si elle aide à créer les conditions du dialogue et de la négociation. Nos soldats ne peuvent remplir cette mission que s'ils sont respectés.

C'est dans cet esprit que la France, pour obtenir un cessez-le-feu, a souhaité qu'un nouveau médiateur, mandaté par la communauté internationale, soit désigné rapidement. En effet, Lord Owen, auquel je tiens à rendre hommage pour l'activité inlassable qu'il a déployée en faveur de la réconciliation des belligérants, a annoncé au Président de la République française, en sa qualité de président en exercice de l'Union européenne, son intention de démissionner d'ici à la fin du mois de juin. Il faut donc que nous investissions une nouvelle personnalité de la responsabilité de conduire ces négociations.

En terminant, je rappelle que, aussitôt que possible, le Gouvernement a tenu à informer le Parlement du déroulement de ces événements. J'ai reçu personnellement tous les présidents de groupe de l'Assemblée nationale et du Sénat hier à Matignon. Je suis aujourd'hui devant vous dans le cadre de cette procédure exceptionnelle dont je remercie M. le président de l'Assemblée nationale d'avoir bien voulu autoriser la mise en œuvre.

Les ministres des affaires étrangères et de la défense sont à la disposition des commissions du Parlement ; ils sont prêts à se rendre devant elles.

Enfin, en accord avec les présidents de groupe et les présidents des deux assemblées, un débat sera organisé dans cette enceinte mardi prochain pour faire le point de la situation.

Face au défi barbare – j'utilise à nouveau cet adjectif, car je n'en trouve pas d'autre plus adapté – que nous lançent des responsables politiques bosno-serbes qui ne rêvent que de guerre, je crois que le moment est à la cohésion nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

SERVICES PUBLICS

M. le président. La parole est à M. Franck Borotra.

M. Franck Borotra. Monsieur le Premier ministre, hier et aujourd'hui, des milliers de personnes sont descendues dans la rue, à Paris, pour leur emploi, pour leur entreprise, mais aussi pour affirmer leur attachement à l'idée très républicaine de service public. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Claude Gayssot. Très bien !

M. Franck Borotra. Hier, la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, sous la présidence éclairée de Robert Pandraud, a opposé un refus unanime à la directive proposée par la commission concernant la déréglementation du marché de l'électricité et du gaz naturel (*Très bien !*) sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe République et

Liberté), sur la base de l'accès de tiers au réseau, lequel aurait pour conséquence, non seulement, le démantèlement du service public, mais aussi la remise en cause de toute planification à long terme permettant de fonder la politique d'indépendance énergétique de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe République et Liberté.*)

Monsieur le Premier ministre, au nom de l'organisation du marché intérieur, sur le seul critère de la concurrence, une déréglementation généralisée est engagée, non seulement pour les secteurs économiques concurrentiels, ce qui est légitime (*Eclatements sur les bancs du groupe communiste.*), mais aussi pour des secteurs stratégiques, ce qui peut conduire à une remise en cause de services publics qui ont pour mission à la fois d'assurer l'approvisionnement de tous nos concitoyens sur l'ensemble du territoire français, une péréquation tarifaire et les investissements nécessaires pour assurer la sécurité de l'approvisionnement et des services dans notre pays.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Franck Borotra. Il s'agit donc, monsieur le Premier ministre, d'une affaire qui met en cause les intérêts vitaux de notre pays et l'idée que l'on se fait de la République.

M. Jean-Pierre Brard. Judas !

M. Christian Bataille. Tartuffe !

M. Franck Borotra. Monsieur le Premier ministre, êtes-vous, comme le Gouvernement précédent,...

Plusieurs députés du groupe communiste. Non ! Non !

M. Franck Borotra. ... décidé à refuser toute directive concernant la déréglementation du marché de l'énergie qui se fonderait sur l'accès de tiers au réseau ?

M. Jean-Claude Gayssot. Le droit de veto !

M. Franck Borotra. De manière plus élargie, êtes-vous prêt à défendre une idée modernisée, renouvelée, adaptée aux réalités économiques actuelles du service public qui, à mes yeux, constitue l'un des fondements du pacte républicain dont nous a entretenus le Président de la République ?

Enfin, êtes-vous prêt à défendre, en particulier à l'occasion de la discussion institutionnelle de 1996, la possibilité d'intégrer la notion de service public dans le traité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur le député, la France a une tradition de service public qui lui est propre. Dans notre pays, nation et Etat sont deux notions étroitement liées. Je souligne avec beaucoup de solennité et de fermeté que le Gouvernement ne permettra pas que ce lien soit brisé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

S'agissant de l'administration elle-même – j'en suis issu, vous le savez, et j'en connais les servitudes, mais aussi la grandeur – j'ai précisé, dans mon discours de politique générale, que l'ouverture de certains services

administratifs aux ressortissants des Etats membres de l'Union européenne, à l'exclusion des services de nature régaliennne, ne saurait remettre en cause les principes fondateurs de notre fonction publique. Parmi ceux-ci, je suis particulièrement attaché – je vous prie de m'excuser de personnaliser les choses – au recrutement par concours, qui ne saurait être remis en cause, et à la notion de séparation entre le grade et l'emploi. J'y veillerai personnellement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En ce qui concerne la déréglementation dans certains secteurs d'activité – vous avez évoqué celui de l'énergie, mais on pourrait également parler de celui des télécommunications et de la poste – ...

M. Jean-Claude Lefort. Et la SNCF ?

M. le Premier ministre. ... je tiens à indiquer – je suis sûr d'avoir votre soutien sur ce point, monsieur le député – que la concurrence a des vertus et que nous ne devons pas isoler nos grands services publics de l'évolution du monde qui les entoure, sous peine de nous préparer à des catastrophes industrielles. Nous le devons d'autant moins que, dans ces grands secteurs, nos entreprises publiques sont parmi les plus performantes du monde.

M. Jean-Claude Lefort. Alors ?

M. le Premier ministre. Elles sont donc tout à fait en mesure de supporter le choc d'une telle concurrence. Cela dit, nous ne saurions accepter une déréglementation qui conduirait à un démantèlement des services publics en France tels qu'ils sont organisés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Maxime Gremetz. Comment ?

M. le Premier ministre. Ainsi que je l'ai indiqué il y a quarante-huit heures, après avoir rencontré les représentants des organisations professionnelles et syndicales – mais je le répète bien volontiers ici – ces principes auxquels nous sommes attachés sont très clairs.

Le premier est l'égalité des citoyens devant le service public. En effet, nous ne pourrions admettre qu'une déréglementation aboutisse à ce que les usagers soient traités différemment selon qu'ils habitent disons au hasard le département des Yvelines ou celui de la Corrèze. (*Sourires.*) Il faut donc assurer une péréquation des tarifs, la qualité et la continuité du service public.

Je veux également souligner – d'autant que l'avis du Conseil d'Etat sur ce point a été parfaitement clair – qu'il y a compatibilité entre le statut de fonctionnaire et la modernisation des structures juridiques de certains services publics.

Le Gouvernement s'engage donc ...

M. Jean-Claude Lefort. Demain !

M. le Premier ministre. ..., en particulier pour ce qui concerne les personnels de La Poste et de France Télécom, à maintenir le statut à tous ceux qui en bénéficient aujourd'hui.

M. Pierre Mazeaud. C'est clair !

M. Jean-Claude Lefort. Et demain ?

M. le Premier ministre. Messieurs les députés du groupe communiste, vous conviendrez qu'il m'était difficile de m'exprimer sur ce sujet avant, en tant que Premier ministre !

S'agissant de l'électricité – et nous sommes en pleine actualité puisqu'un conseil « énergie » doit se tenir demain à Bruxelles –, face aux propositions de la Commission, le Gouvernement défendra une position qui s'inscrit tout à fait dans la ligne de résolution adoptée hier, je crois, par votre délégation aux affaires européennes (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), c'est-à-dire préservation de la pleine compétence des autorités françaises sur la programmation de nos investissements, qui constituent un des éléments essentiels de notre indépendance énergétique, égalité de traitement pour tous les consommateurs, refus de l'idée telle qu'elle a été avancée par la commission d'accès des tiers au réseau (« Très bien ! » *sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), mise en œuvre du système dit de l'acheteur unique, qui constitue, comme vous l'avez dit, une avancée significative dans le domaine de la concurrence, et respect, dans les modalités d'application de ces principes, du principe de subsidiarité.

M. Maxime Gremetz. C'est la tarte à la crème !

M. le Premier ministre. Cela ne saurait être remis en question. C'est avec cet esprit de détermination que nos positions seront défendues à Bruxelles. Je suis tout prêt à rechercher la manière d'inscrire plus tard dans les textes constitutifs de l'Union européenne cette notion de service public à la française à laquelle nous sommes, je crois, ici, tous attachés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

ÉLEVAGE BOVIN

M. le président. La parole est à Mme Evelynne Guilhem.

Mme Evelynne Guilhem. Monsieur le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, je tiens à vous faire part de la très profonde inquiétude des éleveurs bovins français, notamment ceux du Limousin, qui sont frappés de plein fouet par la dévaluation de la lire italienne.

Notre filière bovine, particulièrement les productions issues du cheptel allaitant, est en effet fortement dépendante du marché italien sur lequel elle réalise une part importante de ses exportations.

En deux ans et demi, la chute de la lire a entraîné un surcoût de 60 p. 100 des produits français vendus en Italie.

Il faut être conscient que la filière bovine française ne peut nullement faire face à cette perte par des gains de productivité et que, faute d'une aide rapide et urgente, ce secteur d'activité, fondamental pour ma région et mon département, risque de s'enfoncer dans une crise très lourde de conséquences.

Il est donc indispensable, monsieur le ministre, de prendre des mesures vigoureuses afin d'aider nos éleveurs à supporter une période de transition tumultueuse vers la monnaie unique.

Pouvez-vous nous dire aujourd'hui quels sont les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour permettre à nos éleveurs et au secteur agroalimentaire français de passer ce cap difficile ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. La question que vous venez de poser, madame le député, montre les inconvénients pour l'Europe de ne pas disposer d'unité monétaire. Tant qu'il en sera ainsi, nous aurons effectivement à faire face à certains désordres.

Deux problèmes nous sont posés. Le premier est celui des monnaies réévaluées, au premier rang desquelles nous trouvons, bien entendu, la monnaie allemande. Le second est celui des monnaies dépréciées dans des conditions qui ne paraissent pas toujours correspondre à des motifs purement économiques.

Une telle question de votre part, madame le député, ne m'étonne pas car vous connaissez parfaitement les problèmes posés à l'élevage bovin, notamment dans le Limousin.

M. Jean-Claude Lefort. Ah, la galanterie !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Vous avez eu raison de souligner, madame, que la dépréciation de la lire italienne poserait à nos éleveurs un double problème.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Il n'y a pas qu'aux éleveurs !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. D'abord, nous sommes en situation de distorsion de concurrence pour nos exportations à destination de l'Italie.

Ensuite, les producteurs italiens, sur les marchés à monnaies fortes, se trouvent effectivement dans une situation plus favorable que les nôtres.

Nous devons, bien entendu, trouver une solution.

Le commissaire européen à l'agriculture nous a proposé hier une solution qui ne tenait compte que du problème des monnaies fortes. Nous tenons – le Président de la République et le Premier ministre l'ont répété ce matin – à ce que l'on apporte aussi une réponse au problème des monnaies faibles. Nous avons donc demandé au commissaire européen de « revoir sa copie » – pardonnez-moi l'expression – et de nous faire de nouvelles propositions pour un conseil des ministres de l'agriculture qui sera avancé précisément afin de s'insérer dans le calendrier monétaire.

M. Pierre Mazeaud. Vous avez eu raison !

M. Robert Pandraud. Il n'a qu'à obéir !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Nous attendons de la réponse, qui nous sera apportée pour le 19 et le 20 juin, qu'elle résolve ces problèmes de distorsion de concurrence, de telle sorte, d'une part, que les pays à monnaie faible ne bénéficient pas, comme c'est le cas actuellement, d'aides nationales qui se trouvent revalorisées – il y a là une double injustice – et, d'autre part, que nous puissions examiner les compensations qui pourraient être apportées à nos agriculteurs car, comme l'a souligné la délégation allemande, nous devons veiller au maintien du revenu de nos producteurs bovins. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Charles Ehrmann. Sont touchés aussi tous les produits industriels !

M. le président. Monsieur Ehrmann !

JEUNES DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS

M. le président. La parole est à M. Renaud Muselier.

M. Renaud Muselier. Ma question s'adresse à M. Eric Raoult, ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion, ainsi qu'à Mme de Veyrinas, secrétaire d'Etat aux quartiers en difficulté.

Comme vous le savez, l'inactivité croissante des jeunes constitue, dans les quartiers déshérités de nos grandes villes, un motif essentiel de préoccupation. Dans sa déclaration de politique générale, M. le Premier ministre a fort justement souligné que ces quartiers sont trop souvent devenus des loupes grossissantes de l'exclusion. Le taux de chômage y est le plus élevé et les jeunes y sont les plus nombreux.

Dans les zones urbaines défavorisées, à Marseille, il n'est pas rare que le taux de chômage avoisine 30 à 35 p. 100, tandis que la proportion des moins de vingt ans y frôle les 40 p. 100. Or ces derniers sont le plus durement touchés par le chômage. En outre, vous n'ignorez pas qu'à l'approche de l'été des inquiétudes se font jour dans ces quartiers où la délinquance contribue à créer un climat d'insécurité.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir m'indiquer quelles mesures nouvelles vous entendez prendre, dès l'été prochain, afin d'offrir des activités sportives, éducatives et culturelles à ces jeunes qui, à défaut, risquent de se trouver une fois de plus en déshérence. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion.

M. Eric Raoult, ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion. Monsieur le député de Marseille, c'est moi qui vais répondre, mais comme vous l'avez souligné, ma collègue Françoise de Veyrinas, secrétaire d'Etat aux quartiers en difficulté, dont la connaissance et l'expérience en font une des pionnières de la politique de la ville...

M. Maxime Gremetz. Laissez-lui la parole !

M. le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion. ... aurait pu – c'est vrai – répondre à ma place.

M. Charles de Courson. Très bien !

M. le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion. Nous voulons, monsieur le député de Marseille, ...

M. Michel Hannoun. Député de la nation !

M. le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion. ... répondant aux souhaits du Premier ministre, qu'il puisse y avoir un été pour tous et qu'il n'y ait pas d'oubliés des vacances.

Ainsi les opérations « prévention été », qui ont été parfois initiées dans le passé (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste), se poursuivront. Le budget de 1995 a été doté d'un crédit de 57 millions de francs – 10 p. 100 de plus que l'année dernière. Il s'agit que votre département, parmi les trente-neuf retenus, bénéficie de ces opérations de « prévention été ».

Au-delà de ce que le Gouvernement compte faire, les associations et les collectivités territoriales ont, vous le savez, un rôle majeur à jouer pour que l'été puisse être

« un été pour tous ». Monsieur le député de Marseille, je compte, au lendemain des élections municipales, mener une très large concertation avec de nouveaux interlocuteurs pour que le programme national d'intégration urbaine, qui m'a été demandé par le Premier ministre, vous soit soumis. Il faut que le dispositif que nous avons adopté soit complété pour le mois de juillet et pour le mois d'août afin que, l'an prochain, il réussisse mieux encore.

Dernier élément, monsieur le député, ...

M. Jean-Pierre Brard. Député de Marseille !

M. le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion. ... il y a les chiffres, mais il y a aussi la France.

M. Jean-Pierre Brard. Et il y a aussi la Seine-Saint-Denis !

M. le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion. A la tête du Gouvernement, l'ancien député du quartier de la Goutte-d'Or, à la tête de la République, l'homme qui a le plus visité Marseille, ...

M. Maxime Gremetz. Heureusement qu'il n'est pas allé à Bordeaux !

M. le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion. ... sont autant d'éléments moteurs pour que la politique de la ville, avec Françoise de Veyrin, constitue une nouvelle étape de réussite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

PRIVATISATION D'USINOR-SACILOR

M. le président. La parole est à M. François Grosdidier.

M. François Grosdidier. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, le processus de privatisation du groupe Usinor-Sacilor est enclenché.

Nous savons que notre sidérurgie a besoin d'un actionnaire qui ne se limite pas à toucher les bénéfices, quand il y en a, mais qui soit capable de la suivre financièrement si nécessaire et de la recapitaliser si besoin est sans que cela puisse être considéré comme un soutien public – sinon nos exportations seront sanctionnées et nos débouchés bloqués.

La nationalisation n'a jamais été une garantie de stabilité de l'emploi. On n'a jamais autant supprimé d'emplois qu'après les nationalisations. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mais la privatisation pose deux problèmes que j'ai souvent exposés au Président de la République et, hier encore, au Premier ministre.

Premièrement, par les hasards du cycle de l'acier, le désengagement de l'Etat doit intervenir au moment même où la direction cherche à imposer le retour du personnel au droit social commun. Or des restructurations sont encore en cours et, surtout, la pyramide des âges est dangereusement déséquilibrée.

Le Président de la République avait indiqué en Lorraine son opposition à la privatisation sans préalable social négocié avec les syndicats.

M. Jean-Pierre Kucheida. Très bien !

M. François Grosdidier. Quel préalable social le Gouvernement propose-t-il aux sidérurgistes ?

Deuxièmement, la réindustrialisation de ces bassins s'appuie essentiellement sur la SODIE. Or les engagements d'Usinor-Sacilor à travers la SODIE portent sur deux ans encore – deux ans seulement – alors que la paupérisation de ces bassins est très loin d'être enrayée. Il nous faudrait encore dix ou quinze ans d'intense effort de réindustrialisation. Dans deux ans, nous perdrons les 3 millions de francs que la SODIE consacre chaque année aux PMI-PME des bassins sidérurgiques et ferrières.

Quelle alternative proposez-vous ? Allez-vous concrétiser les idées d'administration de mission et de fiscalité dérogatoire émises par notre nouveau Président de la République ? Quelles actions volontaristes de l'Etat envisagez-vous en faveur des bassins industriels en reconversion ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Alain Madelin, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, vous êtes de ceux qui ont souhaité que la privatisation du groupe Usinor-Sacilor ne se fasse pas sans préalable social, comme l'avait d'ailleurs indiqué l'actuel Président de la République. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a engagé cette privatisation, mais avec la volonté, sur instruction du Premier ministre, vous le savez, de faire en sorte qu'il y ait maintien d'un accompagnement économique et social et que le rôle du groupe Usinor-Sacilor, au niveau régional, soit préservé.

M. Jean-Claude Gayssot. M. Chirac n'avait pas dit cela !

M. le ministre de l'économie et des finances. C'est la raison pour laquelle trois engagements ont été pris.

D'abord, le maintien de mesures spécifiques dérogatoires pour les salariés nés en 1942 et en 1943 : d'une part, retrait progressif d'activité et, d'autre part, possibilité d'une préretraite progressive.

Ensuite, s'il devait y avoir des restructurations, y aurait-il encore un dispositif spécifique ? Je suis de ceux qui pensent que les restructurations de l'industrie sidérurgique appartiennent au passé. Néanmoins, s'il devait, hélas ! y avoir un retournement brutal de conjoncture dans le domaine de la sidérurgie, l'Etat a pris l'engagement d'accompagner l'entreprise dans un plan spécifique.

Le troisième engagement porte sur le rôle, que vous venez de souligner, du groupe Usinor-Sacilor dans la réindustrialisation des bassins sidérurgiques. Vous aviez une inquiétude au sujet de la société pour le développement de l'industrie et de l'emploi. La SODIE sera pérennisée et je peux vous dire que le remboursement de tous les prêts effectués dans le passé sera affecté à de nouvelles actions de réindustrialisation.

Quant aux nouveaux outils d'aménagement du territoire et du développement économique, nous aurons, monsieur le député, l'occasion d'en reparler.

Voilà l'illustration de la volonté du Gouvernement de faire en sorte que le groupe Usinor-Sacilor dans sa privatisation se comporte comme une entreprise citoyenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

SERVICES PUBLICS

Monsieur le président. La parole est à M. Paul Quilès.

M. Paul Quilès. Monsieur le Premier ministre, je voudrais revenir sur les services publics dont les salariés ont fait grève hier et aujourd'hui pour trois raisons.

D'abord, ils ont voulu manifester leur attachement à cette forme d'organisation de nos fonctions collectives parce qu'elle est garante de la cohésion sociale à travers – vous l'avez dit, mais il faut le rappeler – l'égalité des usagers, la continuité des prestations et la péréquation des tarifs.

Ils ont ensuite exprimé leur hostilité à une déréglementation incontrôlée aux niveaux mondial, européen et français où elle a d'ailleurs largement commencé. Cette déréglementation risque de conduire à une destruction de nos grands réseaux.

Enfin, ils ont voulu dire non à la privatisation de leurs entreprises qui doivent rester les fleurons du patrimoine public.

Ma question est double.

Monsieur le Premier ministre, vous avez proclamé, dans votre déclaration de politique générale, et vous venez de le répéter, que vous comptiez défendre le service public en Europe. Pouvez-vous nous dire, au terme d'un semestre de présidence française de l'Union européenne, ce que la France a fait concrètement pendant cette période pour promouvoir et pour défendre le service public ?

Un député sur les bancs du groupe socialiste. Rien !

M. Paul Quilès. Pour ce qui concerne l'avenir – vous l'avez dit, les prochaines échéances sont nombreuses et très proches –, pouvez-vous préciser les initiatives que vous comptez prendre en ce sens ? En particulier, avez-vous l'intention de reprendre le projet de charte européenne des services publics, préparé par le gouvernement de Pierre Bérégovoy, et dont nous avons reparlé à M. Balladur, en votre présence, au mois de janvier dernier ?

Sachez, monsieur le Premier ministre, que c'est à la lumière de vos actes, au-delà des discours, que nous jugerons la force de vos intentions.

Le second volet de ma question concerne France Télécom.

Tout le monde parle de l'avenir de France Télécom, cette grande entreprise publique, créée en 1990, au terme d'une réforme réussie qui avait su moderniser le service public tout en respectant le statut des personnels, « de tous les personnels ». Tout le monde en parle, sauf le Gouvernement, qui a même fait disparaître le terme « télécommunications » du nom du ministère de tutelle, ce qui est une grande première. Il est vrai, je le reconnais, que vous arrivez, mais nous n'oublions pas que de mauvaises intentions et de mauvaises méthodes ont conduit à deux reprises à l'échec, en 1987 et fin 1993.

M. Patrick Balkany. L'échec ? Vous êtes un spécialiste !

M. Paul Quilès. C'est pourquoi je souhaite savoir si vous allez enfin organiser au Parlement le débat d'orientation sur l'avenir de ce secteur, débat que j'ai réclamé en vain à votre prédécesseur, M. Balladur, l'an dernier. Ce serait une façon d'illustrer l'intention affichée de revaloriser le rôle du Parlement – n'est-ce pas, monsieur le président ? – et surtout de préciser l'avenir du service public à la française auquel nos concitoyens tiennent tout particulièrement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des technologies, de l'information et de la poste.

M. François Fillon, ministre des technologies de l'information et de la poste. Monsieur le député, le Gouvernement a pris toute la mesure de l'inquiétude des personnels des entreprises publiques, en particulier de ceux de France Télécom, devant les conséquences possibles de l'ouverture à la concurrence de leurs secteurs. Comme vient de le rappeler le Premier ministre, le Gouvernement est attaché à la notion de service public.

M. Maxime Gremetz. Mais pas à la réalité !

M. le ministre des technologies de l'information et de la poste. Il estime même que le service public est une des valeurs fondatrices du pacte républicain et il entend bien le défendre à Bruxelles, dès le 13 juin prochain, à l'occasion du conseil des ministres des postes et des télécommunications, où seront examinés plusieurs projets de résolution à propos desquels le Gouvernement français a marqué son opposition.

Le Gouvernement est également sensible au désir des personnels de France Télécom de conserver leur statut et – le Premier ministre vient de le dire clairement – il s'engage à maintenir le statut des personnels de France Télécom.

M. Maxime Gremetz. Il faut revoir le traité de Maastricht !

M. le ministre des technologies de l'information et de la poste. Mais le Gouvernement est dans le même temps soucieux de préparer l'ouverture à la concurrence de ce secteur, c'est-à-dire de donner à France Télécom un quatrième opérateur mondial dont vous avez eu raison de souligner les remarquables performances, les armes qui lui permettront non pas d'affronter, comme on dit traditionnellement, la concurrence mais de profiter de l'élargissement du marché pour accroître ses activités et maintenir, si ce n'est développer l'emploi.

C'est le mandat que le Premier ministre m'a confié et je vais m'employer, avec notamment les agents de France Télécom que je recevrai mardi prochain, à préparer des propositions qui seront ensuite, monsieur le député, présentées au Parlement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

FINANCES LOCALES
ET PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

M. le président. La parole est à M. Jacques Floch.

M. Jacques Floch. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Lors de votre déclaration de politique générale, monsieur le Premier ministre, vous n'avez rien dit du sort que vous alliez réserver aux collectivités territoriales, si ce n'est que vous souhaitiez voir réformer un tant soit peu la taxe professionnelle. Vous n'avez rien dit non plus des recettes supplémentaires nécessaires à l'application de votre programme de gouvernement.

Aussi, puisque nous sommes en campagne électorale et qu'il nous faut répondre à l'attente de nos concitoyens, pouvez-vous prendre l'engagement de ne pas transférer aux collectivités locales, donc aux contribuables, de nouvelles charges, par exemple pour financer l'allocation de dépendance...

Un député du groupe socialiste. Très bien !

M. Jacques Floch. ... ou tout ou partie des logements d'urgence et d'insertion ? Et si vous prenez cet engagement, quels seront alors les moyens de financement que vous utiliserez ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le député, dans ma déclaration de politique générale, j'ai indiqué que j'étais attaché à la stabilité des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales. J'ai même parlé d'un « pacte de stabilité », expression qui avait été utilisée par M. Jacques Chirac avant même son accession à la présidence de la République. Cela reste naturellement notre objectif.

En ce qui concerne le financement des différentes mesures qui ont été inscrites dans les priorités de l'action gouvernementale, notamment – vous en avez cité deux – l'allocation dépendance en faveur des personnes âgées et le programme d'urgence de logements d'insertion et de logements d'extrême urgence, je l'ai dit et je n'ai pas l'intention de changer mon calendrier, il sera précisé, tant en ce qui concerne son montant que ses modalités, dans la loi de finances rectificative que M. le ministre de l'économie et des finances prépare sur mes instructions et qui sera soumise au Parlement au mois de juillet.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Après les municipales !

M. le Premier ministre. C'est donc à ce moment que vous obtiendrez satisfaction, c'est à dire la réponse à votre légitime question. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française.

PRIVATISATION D'USINOR-SACILOR

M. le président. La parole est à M. Olivier Darrason.

M. Olivier Darrason. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances. J'avais déjà interpellé ses prédécesseurs sur l'impérieuse question des garanties sociales dues aux salariés d'Usinor-Sacilor dans la perspective d'une privatisation de ce groupe. Cette question redevient d'actualité aujourd'hui, après la décision du Conseil des ministres ce matin de privatiser et au moment où des accords sociaux sont en cours de négociation.

Monsieur le ministre, ce n'est un secret pour personne que les salariés s'inquiètent. Ils se demandent notamment si le processus de privatisation sera ou non précédé de mesures de garanties sociales négociées, comme l'avait déclaré M. Jacques Chirac. S'agissant des retraits progressifs d'activité nous sommes battus l'an dernier pour obtenir une première garantie pour la classe 1941. Vous venez de nous indiquer qu'elle serait étendue à la classe 1942 et peut-être à la classe 1943. Nous nous en réjouissons parce que c'est ce que nous demandions.

Mais il faut aller plus loin. Ainsi, à Sollac-Fos, nous avons obtenu l'an dernier du ministre du travail et de l'entreprise un pré-accord aux termes duquel, en contrepartie des RPA – retraits progressifs d'activité – accordés par le Gouvernement, une centaine de jeunes seraient engagés sur des contrats à durée indéterminée. Au dernier moment, la direction du groupe a retiré son accord et, malheureusement, cela est possible.

Aujourd'hui, alors que l'ensemble des Français est d'accord pour qu'un certain nombre d'avantages soient accordés aux entreprises en contrepartie de garanties précises en matière d'emploi, entendez-vous obtenir, monsieur le ministre, de la direction de ce groupe, pendant qu'il en est encore temps, des garanties sérieuses pour que la pyramide des âges soit reconstituée et que des centaines de jeunes soient embauchés, comme cela est possible, notamment à Sollac-Fos ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Alain Madelin, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, je sais l'action que vous menez depuis longtemps pour obtenir des garanties sociales liées à la privatisation du groupe Usinor-Sacilor.

La réponse que j'ai donnée tout à l'heure à votre collègue lorrain vaut, bien évidemment, pour le site de Fos et Sollac. S'agissant du retrait d'activité, il est acquis, dans le dispositif que j'ai indiqué, pour la classe 1942. Pour la classe 1943, un dispositif est également mis en place. L'application de ces dispositifs est de nature à favoriser l'embauche de jeunes, notamment en apprentissage. Aujourd'hui, si ma mémoire est bonne, 700 ou 900 jeunes en bénéficient déjà dans l'ensemble du groupe. C'est dire que les conditions sont réunies pour l'approche négociée que vous souhaitez, qui permettra de les embaucher, afin de rétablir l'équilibre de la pyramide des âges, absolument nécessaire à la bonne santé de l'entreprise. (*Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

SONDAGES D'OPINION

M. le président. La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse au ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre, un mois après les élections présidentielles, les Français se sentent mieux...

M. Jean-Pierre Brard. N'exagérons rien ! (*Sourires.*)

Mme Marie-Thérèse Boisseau... et ce n'est pas seulement parce que les beaux jours sont là. Ils respirent ; ils sont soulagés de ne plus subir des sondages chaque fois qu'ils ouvrent un journal ou qu'ils tournent le bouton de leur poste de radio ou de télévision.

M. Jean-Pierre Brard. C'est madame Coué !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Puis-je parler, monsieur Brard ?

M. le président. Poursuivez, madame Boisseau.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Il est vrai que ces sondages à répétition, qui apparaissent moins comme des indicateurs de tendances que comme des acteurs à part entière de la vie politique, influencent les analyses des partis et le choix des électeurs. Plusieurs membres de notre assemblée s'en sont émus et ont déposé des propositions de loi tendant à interdire les sondages plusieurs semaines, voire plusieurs mois avant les élections. Je les ai moi-même approuvées, mais je crains que, à l'image d'un

certain nombre d'autres, elles ne soient jamais étudiées et qu'elles ne tombent aux oubliettes. C'est pourquoi j'ai souhaité poser publiquement le problème des sondages, avant que la page de la campagne présidentielle ne soit définitivement tournée.

La bonne santé de la société française dépend, certes, de plus et de « mieux » d'emplois. Mais elle dépend tout autant de la capacité qui sera donnée à chaque citoyen de penser par lui-même et de se déterminer en son âme et conscience lors des grandes consultations qui ponctuent l'histoire de notre pays.

Monsieur le ministre, une démocratie digne de ce nom ne doit pas laisser faire commerce de l'opinion publique.

Ma question sera simple et en même temps extrêmement pressante : que comptez-vous faire concrètement pour nous épargner, à l'avenir, cette fausse démocratie sur ordinateur ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. Question très balladurienne !

M. Ladislas Poniatowski. Et alors ?

M. Jean-Pierre Brard. Il faut casser le thermomètre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Madame le député, la publication et la diffusion des sondages d'opinion ayant un rapport avec des consultations politiques sont régies par la loi du 19 juillet 1977. Cette loi impose des restrictions importantes à la liberté des entreprises spécialisées dans ce secteur d'activité, dans la mesure notamment où sont déjà interdits la publication, la diffusion et le commentaire de tout sondage dans la semaine qui précède chaque tour de scrutin d'une élection générale.

Faut-il lever totalement cette interdiction ? Certains le souhaitent. Faut-il, au contraire, comme vous le désirez allonger de un ou deux mois toute interdiction des sondages ? Certains l'affirment.

En réalité, madame le député, le grand nombre de sondages réalisés à l'approche d'une consultation prouve qu'il existe en ce domaine une forte demande de la part de l'opinion publique. (« Mais non ! » *sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Au demeurant, les résultats des sondages et les commentaires qui en sont faits constituent un élément important d'information des citoyens...

M. Jean-Claude Lefort. D'information ? De manipulation !

M. le ministre de l'intérieur. ... qu'il n'y a pas lieu, dans un pays démocratique, de confisquer au seul bénéfice de ceux qui auraient les moyens de commanditer de tels sondages.

M. Jacques Floch. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. Il faut aussi prendre garde, dans notre réflexion, que de nouvelles restrictions à la pratique des sondages n'incitent au détournement de la loi par la publication de leurs résultats *via* l'étranger ou, plus grave encore, ne provoquent la diffusion de rumeurs incontrôlables. (*Murmures sur divers bancs.*)

Par conséquent, je crois que, aujourd'hui, il ne convient ni d'interdire totalement ces sondages, ni d'allonger la période pendant laquelle leur publication est interdite. Il ne faut donc pas envisager, à l'heure actuelle,

de modification de la législation dans ce domaine. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Maxime Gremetz. Vive le changement !

DÉSORDRES MONÉTAIRES

M. le président. La parole est à M. Pierre Albertini.

M. Pierre Albertini. Monsieur le président, ma question concerne la crise des changes et les désordres monétaires. Elle est donc principalement adressée à M. le ministre de l'économie et des finances.

Monsieur le ministre, le système monétaire mis en place il y a environ cinquante ans et que l'on croyait fondé sur des relations stables est aujourd'hui très gravement affecté par deux phénomènes. Le premier ...

M. Jean-Claude Lefort. La spéculation !

M. Pierre Albertini. ... est la baisse persistante du dollar américain, qui est utilisée d'ailleurs comme un instrument de compétitivité de l'économie américaine. Nous subissons, et c'est assez paradoxal, la loi d'un dollar faible.

Le second phénomène est la variation très forte des monnaies, certaines à la hausse, comme le mark ou le yen, pour ne citer qu'eux, d'autres à la baisse, manipulées parfois de manière un peu artificielle, ...

M. Jean-Claude Lefort. La spéculation !

M. Pierre Albertini. ... telles la livre, la lire ou la peseta.

Ces phénomènes affectent très gravement les relations monétaires internationales. D'abord, ils risquent de ralentir la reprise économique en Europe ; ensuite, ils conduisent à pratiquer, dans un certain nombre de pays, des taux d'intérêt réels excessifs qui pénalisent l'investissement ; enfin, ils affectent déjà gravement les exportations agricoles françaises, comme on l'a dit précédemment.

Monsieur le ministre, cette préoccupation concerne naturellement l'ensemble du Gouvernement, mais, au moment où la France exerce encore, pour quelques semaines, la présidence de l'Union européenne, je souhaiterais connaître les initiatives que vous comptez prendre pour réduire ces distorsions et ces désordres et pour faciliter la marche vers la monnaie unique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Alain Madelin, ministre de l'économie et des finances. Merci, monsieur le député, d'avoir évoqué cette question effectivement très préoccupante.

M. Jean-Pierre Brard. Question téléphonique !

M. le ministre de l'économie et des finances. Nous ferons connaître la position de la France sur la réforme générale du système monétaire international lors de la préparation du prochain sommet du G7. Mais s'agissant des désordres monétaires européens, au dernier sommet Ecofin – que la France présidait à Bruxelles, j'ai eu l'occasion de dire – et mon intervention complète celle de mon collègue Philippe Vasseur il y a un instant – qu'ils étaient de nature à déstabiliser non seulement nos échanges agricoles, mais également nos échanges industriels, et, plus généralement d'ailleurs, le marché unique

et l'idée européenne elle-même. On ne peut pas, par exemple, conserver un système dans lequel certains producteurs, dans le Sud, sont subventionnés en écus et exportent dans une monnaie dépréciée.

M. Charles Ehrmann. Très bien !

M. le ministre de l'économie et des finances. C'est la raison pour laquelle il est urgent que la Commission nous fasse des propositions. Et, au-delà de ces propositions d'urgence, il faut que nous engagions la marche vers la monnaie européenne et une action commune de réduction des déficits européens, tant il est vrai, aujourd'hui, que les monnaies s'apprécient de plus en plus en fonction de la dérivée des politiques budgétaires.

M. Jean-Claude Lefort. Et de la spéculation !

M. le ministre de l'économie et des finances. C'est la raison pour laquelle la France – et vous le verrez dans le prochain collectif budgétaire – prendra toute sa part dans cet effort de réduction des déficits budgétaires.

De même, je ne peux que me réjouir des décisions annoncées par le Premier ministre italien, M. Dini, de réduction des déficits budgétaires, qui me paraissent de nature à atteindre l'objectif qu'il s'est fixé, la réintégration de la lire dans le système européen vers la fin de 1995, et à rétablir une stabilité des changes indispensable – en attendant la monnaie unique – au bon fonctionnement du Marché unique européen. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

INCIDENTS DE BELLEVILLE

M. le président. La parole est à M. Didier Bariani.

M. Didier Bariani. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Le 26 mai dernier, des échauffourées ont éclaté à Belleville, à la suite, semble-t-il, de violences inutiles et de propos racistes ou antisémites qu'auraient proférés les forces de l'ordre.

J'ai été reçu immédiatement par le préfet de police qui m'a confirmé qu'une enquête administrative avait été diligentée de manière à connaître avec précision les conditions de l'intervention des forces de police et qu'une enquête judiciaire était conduite par le parquet de Paris pour déterminer si des injures racistes ou antisémites avaient été ou non proférées.

Je tiens, bien évidemment, à ce que toute la lumière soit faite sur ces événements qui ont, c'est vrai, particulièrement choqué la population de Belleville dont je partage l'émotion. Et s'il s'avérait que les paroles et injures ont vraiment été prononcées ou si un manque de maîtrise ou de sang-froid était prouvé, je demanderais des sanctions.

Cependant, j'ai aussi fait savoir à M. le préfet de police que, d'une manière générale, l'action des forces de l'ordre est souhaitée par la population du XX^e, qui est un arrondissement difficile, au contact de quartiers et de banlieues sensibles, et que son action y est appréciée. Il ne s'agit donc en aucun cas de porter une condamnation sur la police dans son ensemble, car elle agit, dans son immense majorité, avec dévouement et courage pour la sécurité de nos concitoyens.

C'est pour que l'image de la police ne soit pas ternie et pour qu'elle puisse conserver dans l'opinion l'autorité dont elle a besoin pour accomplir sa tâche de sécurisa-

tion, plus que jamais indispensable au regard de la montée de la délinquance, que les fautes individuelles, si elles ont été commises, doivent être indiscutablement sanctionnées.

Dans le climat actuel de campagne électorale où toutes les provocations sont possibles, il est nécessaire de rétablir au plus tôt le calme et la sérénité qui règnent habituellement dans un quartier où la réalité des problèmes quotidiens n'a jamais altéré la bonne harmonie entre les communautés qui y habitent.

Aussi, je vous demande, monsieur le ministre de l'intérieur, de bien vouloir m'indiquer l'état actuel des investigations, ainsi que la position du Gouvernement dans cette affaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, dès que les événements qui se sont déroulés à Belleville ont été connus, j'ai ordonné une enquête. J'ai immédiatement demandé à l'inspection générale des services de procéder aux investigations nécessaires, et j'en attends les conclusions.

D'ores et déjà, j'ai reçu le président du conseil représentatif des institutions juives de France, M^c Henri Hajdenberg. J'ai écrit immédiatement au grand rabbin Sitruk, qui m'interrogeait sur les suites que j'entendais donner à ces événements. A ces personnalités, j'ai dit ce que je viens de vous dire, à savoir ma plus extrême détermination à faire la lumière sur les conditions dans lesquelles ces événements sont survenus. Dans cet esprit, je me suis engagé à leur communiquer, dès que je les aurai, les conclusions de l'enquête de l'IGS.

Sur le fond de cette affaire, monsieur le député, je tiens à informer la représentation nationale de deux éléments.

Premièrement, s'il est établi que des actes ou des paroles à caractère raciste ou antisémite ont été commis ou prononcés, je prendrai les sanctions exemplaires qui s'imposent. (*« Très bien ! » sur divers bancs.*) Nous ne pourrions tolérer que des manifestations à caractère raciste ou antisémite émanent d'agents de la force publique.

Deuxièmement, les forces de police, dont le dévouement et la disponibilité sont reconnus et appréciés par nos concitoyens, doivent toujours agir dans le cadre de la République et des lois républicaines. J'y veillerai. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

ÉLUS LOCAUX ET LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

M. le président. La parole est à M. Régis Fauchoit.

M. Régis Fauchoit. Ma question s'adresse à Mme le secrétaire d'Etat pour l'emploi.

Le Président de la République a annoncé dès son élection que la lutte contre le chômage constituerait la ligne directrice de toute son action. Il en a exprimé le souci devant nos préfets en les investissant d'un rôle important pour initier des actions de proximité.

J'ai été surpris de ce choix. Certes, les représentants locaux de l'Etat sont les mieux à même de relayer l'action gouvernementale dont les premières mesures ont été pré-

sentées par le Premier ministre dans son discours de politique générale, mais je regrette pour ma part que les maires n'aient pas été associés à cette action.

La capacité des élus locaux à mettre en œuvre des initiatives concrètes ne doit pas être négligée. La complémentarité dans l'action est un impératif de la lutte pour l'emploi. Il ne faut pas oublier non plus l'importance des spécificités locales : je pense notamment aux régions durement touchées par les reconversions industrielles comme celle de Dunkerque. Par ailleurs, des initiatives concrètes comme la création de guichets uniques en faveur des demandeurs d'emplois devraient trouver un terrain particulièrement favorable et efficace dans les mairies.

Une attention particulière vis-à-vis des élus locaux s'impose donc. Dans ce cadre, le Gouvernement a-t-il prévu de mettre en place des dispositions et des moyens ? Quels sont-ils ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat pour l'emploi.

Mme Anne-Marie Couderc, secrétaire d'Etat pour l'emploi. Monsieur le député, l'emploi est effectivement la priorité absolue fixée par le Président de la République. Elle a été reprise par le Premier ministre, notamment dans sa déclaration de politique générale.

Nous n'avons certes pas oublié les élus locaux et, si le Président de la République et le Premier ministre se sont adressés d'abord aux préfets, c'est parce qu'ils sont les rouages normaux de l'Etat. Si vous avez été attentif à ce qui a été dit dans le cadre de cette réunion, vous savez que le souci est de prendre en compte toutes les expériences de terrain, toutes les observations et suggestions, toutes les difficultés de mise en œuvre rencontrées notamment par les élus locaux.

Les préfets sont invités à participer à une grande opération de mobilisation. Ils doivent désigner auprès d'eux – ce doit être déjà fait à ce jour – un commissaire pour l'emploi. Celui-ci aura pour vocation d'animer, de mobiliser tous les réseaux, et, au premier chef, bien sûr, les élus locaux qui – notamment les maires – sont en première ligne pour connaître le marché du travail et les problèmes du chômage. Il aura notamment pour mission de prendre en compte toutes les initiatives et toutes les observations faites sur le terrain.

Par ailleurs, les comités départementaux de la formation professionnelle, auxquels participe activement, depuis 1994, le représentant des collectivités territoriales, auront vocation à se réunir régulièrement. Nous leur avons demandé pour la fin de ce mois et pour le 30 juin des rapports faisant le point de l'évolution de l'emploi, recensant toutes les possibilités de développement et faisant l'inventaire des emplois de proximité. Là encore, les élus locaux sont en première ligne.

J'ajoute que, comme par le passé, les élus locaux participeront à toutes les actions de lutte contre l'exclusion et à tous les projets en faveur des jeunes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

M. le président. La parole est à M. Jacques Le Nay.

M. Jacques Le Nay. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre, les maires de France assument des responsabilités de plus en plus grandes pour garantir la sécurité des personnes et protéger les biens et l'environnement. Pour ce faire, ils s'appuient essentiellement sur les services d'incendie et de secours. Or, depuis quelques années, les communes où existe un centre de secours et d'intervention sont confrontées à des difficultés dans le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires. Au désir de servir la collectivité s'opposent des contraintes liées à la fois au manque de disponibilité pour raisons professionnelles et au besoin de formation rendue nécessaire par l'évolution rapide des techniques et des risques.

Cette crise du volontariat a conduit le gouvernement précédent à élaborer un projet de loi. Déposé le 2 mars dernier, ce texte complète un autre projet relatif à la départementalisation des services d'incendie et de secours que nous avons examiné en première lecture.

Nous devons aujourd'hui répondre à trois attentes.

Tout d'abord, les sapeurs-pompiers volontaires réclament que leur statut soit adapté pour prendre en compte les problèmes fondamentaux que sont la disponibilité et la formation.

M. Charles de Courson. Très bien !

M. Jacques Le Nay. Les employeurs, eux, espèrent à juste titre bénéficier de mesures leur permettant d'organiser les absences de leur personnel.

Enfin, les élus voudraient connaître les règles auxquelles ils devront se soumettre. Ils aimeraient également savoir si des moyens leur seront accordés pour mener à bien leur mission de protection et de sécurité sur les territoires dont ils ont la charge.

Pouvez-vous nous dire si le Gouvernement entend inscrire très rapidement ce projet de loi à l'ordre du jour ? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, les 203 000 sapeurs-pompiers volontaires constituent un élément essentiel et tout à fait irremplaçable de la sécurité civile dans notre pays. Or, depuis quarante ans, le nombre des sapeurs-pompiers volontaires a stagné alors que l'activité des services d'incendie et de secours augmentait fortement.

Le ministère de l'intérieur a mené une concertation avec les professionnels et, pour répondre à leur attente et à leurs préoccupations, un texte a été déposé. Parce que nous connaissons tous l'importance du rôle des sapeurs-pompiers volontaires, parce que nous savons que ce texte répond aux préoccupations qui sont les leurs, mais celles aussi de nos concitoyens, le Gouvernement souhaite qu'il soit examiné le plus rapidement possible par l'Assemblée. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

SERVICES PUBLICS

M. le président. La parole est à Mme Janine Jambu.

Mme Janine Jambu. Ma question a trait au grave problème de l'avenir des services publics. C'est pourquoi je me permets de m'adresser à nouveau à M. le Premier ministre.

De graves décisions pour sur l'avenir de nos services publics du gaz et de l'électricité seront prises lors du Conseil européen des ministres de l'énergie du 1^{er} juin.

Les salariés vous ont fait savoir, par l'importance et le caractère unitaire de leur mobilisation, qu'ils étaient opposés aux projets de la Commission européenne de déréglementer notre système électrique et gazier. Les salariés de La Poste, de France Télécom, de la SNCF, confrontés aux méfaits de la déréglementation inscrite dans le traité de Maastricht, se retrouvent également nombreux et unis dans l'action.

Tous, chacun peut le vérifier, sont déterminés à défendre leur emploi, leur statut, mais aussi une certaine conception de notre société qui offre à chacun, quelle que soit sa situation sociale, un égal accès à des services indispensables à la vie dans notre société.

Ma situation de maire me permet de mesurer chaque jour le rôle irremplaçable et fondamental que jouent nos services publics auprès de la population. Le Gouvernement ne peut se faire le complice des injonctions européennes qui aboutiraient au démantèlement d'un acquis original de notre pays, auquel, à juste titre, nos concitoyens sont très attachés.

Nos services publics répondent bien aux exigences de justice et d'égalité que le Premier ministre a longuement évoquées dans sa déclaration de politique générale du 23 mai. Compte tenu des aspirations des salariés et des usagers et de l'apport indispensable de nos services publics à l'emploi et au développement économique, le Gouvernement doit faire preuve de la plus grande fermeté à l'égard des directives de Bruxelles. Il doit, si nécessaire, utiliser le droit de veto. (« *Très bien !* » et *applaudissements sur les bancs du groupe communiste.* »)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. Yves Galland, ministre de l'industrie. Hier, effectivement, madame le député, les salariés de plusieurs entreprises publiques ont manifesté pour la défense du service public. Il est évident que leur message s'adressait d'abord et avant tout à la Commission de Bruxelles.

M. Jean-Claude Lefort. Non ! A vous !

M. le ministre de l'industrie. Ces manifestations montrent à l'évidence le souci qu'ils ont de défendre les acquis d'un secteur public qui a réussi, qui est et doit rester à la pointe des technologies, qui sait concilier la performance économique et l'égalité de traitement, la solidarité financière – c'est vrai à La Poste, à France Télécom, à EDF-GDF – et la solidarité à l'égard des plus fragiles et des plus éloignés de nos concitoyens.

Ces employés et ces cadres de nos entreprises publiques ont raison...

M. Jean-Claude Lefort. Ah !

M. le ministre de l'industrie. ... de poser la question suivante : qui financerait les missions d'intérêt général si une forme non maîtrisée de concurrence obligeait à sélectionner les clients et les services ?

M. Jean-Claude Lefort. Ce serait la loi de la jungle !

M. le ministre de l'industrie. Qui prendrait en charge les préoccupations d'aménagement du territoire et les valeurs du service public qui sont l'égalité d'accès et la continuité des prestations offertes ?

Le Gouvernement, le Premier ministre vient de vous le dire, entend défendre le service public, ses valeurs et ses missions à Bruxelles. Il entend que soit reconnue la spécificité qui fait la force des services publics français. (« *Très bien !* » sur divers bancs.)

M. Jean-Claude Lefort. La force de la France !

M. le ministre de l'industrie. Nos services publics ont déjà beaucoup évolué et ils savent qu'il faudra continuer, qu'ils devront s'adapter à l'évolution des marchés, en particulier à l'ouverture du marché intérieur européen, aux technologies, aux compétitions futures, aux attentes des consommateurs et à la nécessité d'être sans cesse plus performants. C'est cette capacité d'adaptation qui constitue leur dynamisme et qui, naturellement, rend invisable leur démantèlement.

Dès demain, au conseil des ministres de l'énergie, j'aurai, au nom du Gouvernement et avec un mandat très précis du Premier ministre – qui vous en a rappelé l'esprit tout à l'heure –, à défendre vigoureusement nos convictions, à les faire prévaloir et, je l'espère bien, à les faire partager par nos partenaires.

M. Alain Bocquet. Tenez bon !

M. le ministre de l'industrie. Notre service public et les fondements de notre politique énergétique ne peuvent naturellement pas être remis en cause ; ils seront préservés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs.*)

Plusieurs députés du groupe communiste. Veto : oui ou non ?

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

4

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a ainsi fixé l'ordre du jour jusqu'au jeudi 15 juin :

Jeudi 1^{er} juin, à neuf heures trente : questions orales sans débat.

Mardi 6 juin, à seize heures : déclaration du Gouvernement relative à la situation en ex-Yougoslavie et débat sur cette déclaration.

Mercredi 7 juin et mercredi 14 juin, à quinze heures : questions au Gouvernement.

Jeudi 8 juin et jeudi 15 juin, à neuf heures trente : questions orales sans débat.

5

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT, D'UN QUESTEUR ET D'UN SECRÉTAIRE DU BUREAU

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un vice-président en remplacement de M. Eric Raoult, d'un questeur en remplacement de M. Jacques Godfrain et d'un secrétaire du bureau de l'Assemblée nationale en remplacement de M. Jean de Gaulle.

Ces nominations auront lieu, conformément à l'article 10 du règlement, au début de la séance de demain matin.

Les candidatures devront être déposées ce soir, avant-dix-huit heures.

6

ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION PORTANT SUR DES PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

M. le président. J'informe l'Assemblée, qu'en application de l'article 151-3, alinéa 2, du règlement, est considérée comme définitive la résolution, adoptée par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur la proposition de règlement relatif à la protection des intérêts financiers des Communautés et la proposition d'acte du Conseil de l'Union européenne portant établissement de la Convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés (COM 94 214 final/n° E 284).

7

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 24 mai 1995, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant la ratification d'un traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République du Kirghizistan.

Ce projet de loi, n° 2067, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

8

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 30 mai 1995, de M. Frank Borotra, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne, une proposition de résolution sur les propositions de directives concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel (COM 91 548 final/n° E 211).

Cette proposition de résolution, n° 2069, est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

9

DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 20 de la loi n° 77-1453 du 29 décembre 1977, accordant des garanties de procédure

aux contribuables en matière fiscale et douanière, le rapport annuel du Comité du contentieux fiscal, douanier et des changes.

10

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 30 mai 1995, de M. Frank Borotra, un rapport d'information n° 2068 déposé par la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur les propositions de directives concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel (COM 91 548 final/n° E 211).

J'ai reçu, le 31 mai 1995, de M. Patrick Hoguet, un rapport d'information n° 2070 déposé par la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur la révision à mi-parcours de la quatrième convention de Lomé.

J'ai reçu, le 31 mai 1995, de M. Charles Josselin, un rapport d'information n° 2071 déposé par la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur la proposition modifiée de directive du Conseil concernant la protection juridique des bases de données (COM 93 final 464/n° E 134).

11

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 1^{er} juin 1995, à neuf heures trente, séance publique :

Nomination d'un vice-président, d'un questeur et d'un secrétaire du bureau de l'Assemblée nationale ;

Questions orales sans débat (1).

(1) Le texte de ces questions figure en annexe de la présente séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures trente-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ORDRE DU JOUR ÉTABLI PAR LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mercredi 31 mai 1995)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au **jeudi 15 juin 1995** inclus est ainsi fixé :

Jeudi 1^{er} juin, le matin, à *neuf heures trente* :

Questions orales sans débat.

Mardi 6 juin, l'après-midi, à *seize heures* :

Déclaration du Gouvernement relative à la situation en ex-Yougoslavie et débat sur cette déclaration.

Mercredi 7 juin, l'après-midi, à *quinze heures* :

Questions au Gouvernement.

Judi 8 juin, le matin, à *neuf heures trente* :

Questions orales sans débat.

Mercredi 14 juin, l'après-midi, à *quinze heures* :

Questions au Gouvernement.

Judi 15 juin, le matin, à *neuf heures trente* :

Questions orales sans débat.

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Dans sa séance du mercredi 31 mai 1995, l'Assemblée nationale a nommé M. Didier Bariani, vice-président de l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Pierre-André Wiltzer, et M. Marc Laffineur secrétaire du bureau de l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Thierry Cornillet.

COMPOSITION DES GROUPES

(*Journal officiel*, Lois et décrets du 25 mai 1995)

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

A la signature :

Le président du groupe,
BERNARD PONS

Substituer la signature :

Le président du groupe,
MICHEL PÉRICARD

(*Journal officiel*, Lois et décrets du 31 mai 1995)

GROUPE DE L'UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE
ET DU CENTRE

A la signature :

Le président du groupe,
CHARLES MILLON

Substituer la signature :

Le président du groupe,
GILLES DE ROBIEN

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions d'actes communautaires suivantes :

Communication du 23 mai 1995

Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil portant adaptation de la décision 1110/94/CE relative au quatrième programme-cadre pour des actions communautaires de recherche, de développement technologique et de démonstration (1994-1998), proposition de décision du Conseil portant adaptation de la décision 94/268 Euratom relative au programme-cadre pour des actions communautaires de recherche et d'enseignement pour la Communauté européenne de l'énergie atomique (1994-1998), suite à l'adhésion à l'Union européenne de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède – COM (95) 145 final n° 421).

Communication du 26 mai 1995

Avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1996 : aperçu général, volume 6. – Cour des comptes n° E 422.

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Il résulte de lettres de M. le Premier ministre qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires les propositions d'actes communautaires suivantes :

Communication du 26 mai 1995

Proposition de règlement CE du Conseil relatif aux statistiques des échanges de biens de la Communauté et de ses Etats membres avec les pays tiers (décision du Conseil du 22 mai 1995) – COM (93) 476 final n° E 194).

Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord sous forme d'échanges de lettres entre la CE et la Barbade, Belize, la République du Congo, Fidji, la République coopérative de Guyana, la République de la Côte d'Ivoire, la Jamaïque, la République du Kenya, la République démocratique de Madagascar, la République du Malawi, l'île Maurice, la République du Surinam, Saint-Christophe et Nevis, le Royaume du Swaziland, la République unie de Tanzanie, Trinité et Tobago, la République d'Ouganda, la République du Zimbabwe et la République de Zambie sur l'adhésion de ce dernier pays au protocole n° 8 sur le sucre ACP, annexé à la quatrième convention ACP-CEE (décision du Conseil du 22 mai 1995) – COM (95) 41 final n° E 388).

ANNEXE

Questions orales sans débat inscrites à l'ordre du jour du jeudi 1^{er} juin 1995

Question n° 604. – M. François-Michel Gonnot attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports sur le décret n° 95-522 du 4 mai 1995 relatif au comité de gestion du Fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, qui semble reposer sur une interprétation passablement restrictive de l'article 47 de la loi de finances pour 1995. L'importance de ce fonds, qui fait l'objet d'un compte d'affectation spéciale pour les actions d'aménagement du territoire a conduit le législateur à prévoir un comité de gestion de quatorze membres constitué, pour moitié, de représentants des assemblées parlementaires et de représentants des collectivités territoriales, et, pour l'autre moitié, de représentants de l'Etat. La loi précise que le rôle de ce comité est de « gérer » le compte. Par ailleurs, les travaux préparatoires de la loi de finances pour 1995, et notamment le compte rendu intégral des débats du Sénat, comme les travaux préparatoires de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire montrent qu'il s'agit d'« associer » les élus à la gestion des dotations du fonds. Or l'article 3 du décret précité prévoit que le comité de gestion n'est qu'« informé » de la situation financière et des opérations du fonds et que son ordre du jour est fixé par son seul président, le ministre chargé des transports. Il lui demande en conséquence une modification de cette disposition réglementaire, non conforme à l'esprit de la loi.

Question n° 605. – M. Marc Reymann attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports sur les conséquences de l'introduction de l'Eurovignette dans cinq pays de l'Union européenne et des surcoûts qu'elle représente pour les entreprises de transports routiers, en particulier pour les transporteurs établis en zones frontalières. Les organisations professionnelles ont alerté les pouvoirs publics sur les distorsions qui résulteront de l'application de cette mesure pour les transporteurs français appelés à payer cette taxe en Allemagne alors que les véhicules allemands peuvent circuler en zone frontalière sur des routes à deux voies à caractéristiques autoroutières et sur des autoroutes hors péage sans payer la moindre taxe. Les transporteurs alsaciens exigent que soit instituée sans délai en Allemagne une zone de franchise de taxe, conformément à l'article 9 de la directive CEE 93/89 du 25 octobre 1993. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre en ce sens.

Question n° 607. – M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports sur le fait que, conformément aux accords internationaux, le siège de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) doit être transféré d'Allemagne en France. Les pouvoirs publics avaient décidé très clairement que ce transfert s'effectuerait avec Metz comme lieu d'implantation. De par sa position frontalière et à mi-chemin entre Paris et Berlin, la ville répond en effet parfaitement aux critères de décentralisation qui étaient prévus. Or, il semblerait que les structures parisiennes

soient parvenues à remettre l'ensemble du dossier en cause et à faire en sorte que le siège de l'OFAJ soit finalement recentralisé sur Paris. Le nouveau Gouvernement doit donc prendre une position claire en la matière car il serait inconcevable que ses premières décisions traduisent une rupture avec les principes d'aménagement du territoire qui étaient préconisés jusqu'à présent. Il souhaiterait en conséquence qu'il lui indique si oui ou non, l'OFAJ s'implantera à Metz et, si oui, dans quel délai et dans quelles conditions.

Question n° 610. – M. Michel Bouvard appelle l'attention de M. le ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté sur les conditions d'intervention en faveur de l'immobilier d'entreprise au regard du décret n° 82-809 du 22 septembre 1982 qui régit les aides dans ce domaine, problème qui concerne l'ensemble du massif des Alpes. Une interprétation littérale du décret exclut en effet la possibilité de financer de l'immobilier neuf en dehors de la zone PAT (prime d'aménagement du territoire). Cette même mesure concerne d'ailleurs, en l'état actuel du texte, l'utilisation des crédits du FEDER en zone 5B non PAT pour le même usage. A ces restrictions s'ajoutent les limites mises à l'utilisation du FNADT pour l'immobilier d'entreprise. Or, que ce soit dans la Drôme provençale, sur le plateau matheysin ou dans la région de Modane, le constat a été fait au cours des dernières années que sans intervention au niveau de l'immobilier d'entreprise de nombreuses implantations industrielles françaises ou étrangères n'auraient pu voir le jour. Il ne serait même plus possible de créer des ateliers relais. A cette constatation, il convient d'ajouter que l'intervention des collectivités publiques est rendue quasi obligatoire pour compenser dans certaines zones du massif les surcoûts liés à l'altitude et établir une concurrence juste entre sites. Ainsi, un bâtiment industriel à Modane, en raison de la neige et du climat, ressort à 30 p. 100 plus cher qu'en plaine de l'Ain. Il lui demande qu'une solution adaptée pour l'intervention en matière d'immobilier d'entreprise pour les régions de montagne non éligibles à la PAT, et notamment pour les zones TRDP (territoires ruraux de développement prioritaire), soit trouvée, conformément à l'esprit de la loi sur le développement et l'aménagement du territoire, ce qui suppose sans doute de modifier le décret de 1982.

Question n° 601. – M. Serge Janquin attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur la situation des personnels des ex-Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais dans le cadre du Pacte Charbonnier, actuellement en discussion à Charbonnages de France. Certaines filiales, Agglonord, Cokes de Drocourt, Soginorpa et ANGR, dont le capital est détenu majoritairement par Charbonnages de France et qui emploient des personnels issus des Houillères (environ 1 300 personnes), ont été exclues des négociations en cours. Il apparaît cependant légitime que les salariés concernés bénéficient des mêmes droits que les autres mineurs de France, d'autant que la création des filiales du groupe Nord-Pas-de-Calais a contribué à reclasser à moindre frais et facilement des personnels qui non seulement n'ont pas eu le choix quant aux modalités de leur reclassement mais encore ont perdu leur statut de mineur, sans pouvoir de ce fait bénéficier ni de conversion, ni de prime de conversion. De plus, cette décision semble aussi critiquable du fait qu'elle ne manquera pas d'engendrer des disparités statutaires notables pour les membres d'une même corporation : en effet, les personnels des autres régions affectés dans les filiales précitées conserveront, quant à eux, leur statut. Aussi, dans le contexte économique et social déjà difficile de la région Nord-Pas-de-Calais, où s'aggravent chômage et exclusion, il lui demande quelles mesures l'Etat entend prendre afin que Charbonnages de France intègre les personnels des ex-Houillères du Nord-Pas-de-Calais dans le Pacte Charbonnier.

Question n° 599. – M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation sur les dispositions à mettre en œuvre pour contrôler l'utilisation des fonds publics attribués aux entreprises pour l'emploi et la formation. Dans un souci d'efficacité et afin de rompre avec la règle du secret et les gaspillages, il est important d'en assurer le contrôle et de donner aux salariés des moyens réels d'intervention. Des mesures immédiates doivent être prises pour que les fonds publics accordés aux entreprises se traduisent par des créations d'emplois et une amélioration des conditions de travail des

salariés. Pour répondre aux aspirations exprimées ces derniers mois par les salariés, les procédures de licenciement en cours doivent être suspendues jusqu'à ce que d'autres solutions soient mises en œuvre.

Question n° 600. – Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre du logement sur la gravité et l'urgence de la situation de ceux qui sont sans abri ou sous la menace d'une expulsion prochaine. Le groupe communiste estime prioritaire la mise en œuvre des mesures suivantes : la lutte contre l'exclusion et la pauvreté doit se traduire par l'arrêt immédiat des expulsions, des saisies, des coupures d'eau, de gaz et d'électricité pour toutes les personnes de bonne foi ; la mise à disposition d'un toit pour les sans abri par réquisition des bureaux vides et des locaux laissés inoccupés par des grandes entreprises et institutions financières et par la création de structures d'urgences. Elle lui demande si le Gouvernement entend s'engager dans cette voie.

Question n° 606. – Depuis la date d'entrée en application du nouveau code pénal certaines dispositions concernent directement les élus. Parmi celles-ci, l'article 432-12 qui traite de la prise illégale d'intérêts, ce délit remplaçant celui d'ingérence. De nombreux maires ruraux exercent la profession d'exploitant agricole. Pour certains, ils louent des terrains appartenant à la commune dont ils ont par ailleurs la charge. D'autres vont devoir renouveler leur bail. Enfin, certains élus potentiels ne souhaitent pas se présenter devant le risque qu'ils croient déceler de se voir mis en cause. Devant tant d'incertitudes, M. Aloyse Warhouver demande à M. le ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté si le Gouvernement compte apporter des aménagements à la législation actuellement applicable de manière à lever toute équivoque.

Question n° 609. – M. Jean de Lipkowski demande à M. le ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle de bien vouloir entreprendre les démarches nécessaires auprès des quinze partenaires de l'Union européenne pour transformer l'actuel centre audiovisuel de Royan pour l'enseignement des langues (CAREL) en un centre international de dimension européenne.

Question n° 608. – M. Raoul Béteille appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur l'avenir du cinéma français. Epinay-sur-Seine est à bien des titres une ville symbole, et plus particulièrement une ville symbole du cinéma. Or Epinay est inquiète en ce qui concerne l'avenir. Deux préoccupations majeures dominent. Ne pourrait-on pas, d'abord, profiter du centenaire du cinéma pour mettre en place une vaste manifestation dépassant les « frontières » de la commune, de manière à appeler les regards de la nation tout entière, et même des instances internationales compétentes, sur les atouts, l'expérience et la compétence des professionnels et des industries cinématographiques français et, notamment, spinassiens ? On rappellera en second lieu que les plateaux de tournage d'Epinay sont encore, à l'heure actuelle, les plus importants et les plus performants de France. Or la délocalisation en direction de la Yougoslavie, de la Pologne, de l'ancienne Allemagne de l'Est, etc., entraîne sur notre territoire une perte d'activité particulièrement préjudiciable aux intérêts français. Est-il normal que les subventions accordées dans ce domaine ne soient plus d'aucun secours, ou presque, à l'industrie et aux professionnels du cinéma en France et, notamment, à Epinay-sur-Seine ? Il lui demande quelle politique il entend mener à ce sujet.

Question n° 602. – M. Julien Dray appelle l'attention de Mme le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie sur les conditions de redéploiement des secteurs psychiatriques en région parisienne et particulièrement au Terray-Vaucluse, notamment en ce qui concerne les conditions de concertation des personnels.

Question n° 603. – Mme Véronique Neiertz interroge Mme le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie sur les conséquences pour les mutuelles des projets de directive européenne en matière d'assurance.

Questions écrites auxquelles une réponse écrite doit être apportée au plus tard à la fin de la première séance du jeudi 8 juin 1995

Questions n^{os} 13785 de M. Jean-Louis Masson ; 17871 de M. Alain Ferry ; 19159 de M. Serge Lepeltier ; 20210 de M. Jean-Marie Bertrand ; 21376 de Mme Christiane Taubira-Delannon ; 23311 de M. Alain Marleix ; 23852 de M. Gérard Larrat ; 23858 de M. Philippe de Canson ; 24292 de M. Jean-Michel Couve ; 24477 de M. Henri Cuq ; 25624 de M. Henri Emmanuelli ; 25627 de M. Louis Pierna ; 25654 de M. Jacques Brunhes ; 25685 de M. Martin Malvy ; 25712 de M. Bernard Derosier ; 25715 de M. Jean-Claude Bateux.

QUESTIONS ORALES

Entreprises
(emploi et formation professionnelle – aides de l'Etat – utilisation – contrôle)

599. – 1^{er} juin 1995. – **M. Maxime Gremetz** interroge **M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation** sur les dispositions à mettre en œuvre pour contrôler l'utilisation des fonds publics attribués aux entreprises pour l'emploi et la formation. Dans un souci d'efficacité et afin de rompre avec la règle du secret et les gaspillages, il est important d'en assurer le contrôle et de donner aux salariés des moyens réels d'intervention. Des mesures immédiates doivent être prises pour que les fonds publics accordés aux entreprises se traduisent par des créations d'emplois et une amélioration des conditions de travail des salariés. Pour répondre aux aspirations exprimées ces derniers mois par les salariés, les procédures de licenciement en cours doivent être suspendues jusqu'à ce que d'autres solutions soient mises en œuvre.

Politique sociale
(pauvreté – personnes menacées d'expulsion ou sans domicile fixe)

600. – 1^{er} juin 1995. – **Mme Muguette Jacquaint** attire l'attention de **M. le ministre du logement** sur la gravité et l'urgence de la situation de ceux qui sont sans abri ou sous la menace d'une expulsion prochaine. Le groupe communiste estime prioritaire la mise en œuvre des mesures suivantes : la lutte contre l'exclusion et la pauvreté doit se traduire par l'arrêt immédiat des expulsions, des saisies, des coupures d'eau, de gaz et d'électricité pour toutes les personnes de bonne foi ; la mise à disposition d'un toit pour les sans abri par réquisition des bureaux vides et des locaux laissés inoccupés par des grandes entreprises et institutions financières et par la création de structures d'urgences. Elle lui demande si le gouvernement entend s'engager dans cette voie.

Charbon
(Houillères du Nord - Pas-de-Calais – personnel – pacte national charbonnier)

601. – 1^{er} juin 1995. – **M. Serge Janquin** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie** sur la situation des personnels des ex-Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais dans le cadre du pacte charbonnier, actuellement en discussion à Charbonnages de France. Certaines filiales, Agglonord, Cokes de Drocourt, Soginorpa et ANGR, dont le capital est détenu majoritairement par Charbonnages de France et qui emploient des personnels issus des houillères (environ 1 300 personnes), ont été exclues des négociations en cours. Il apparaît cependant légitime que les salariés concernés bénéficient des mêmes droits que les autres mineurs de France, d'autant que la création des filiales du Groupe Nord - Pas-de-Calais a contribué à reclasser à moindre frais et facilement des personnels qui non seulement n'ont pas le choix quant aux modalités de leur reclassement mais encore ont perdu leur statut de mineur, sans pouvoir de ce fait bénéficier ni de conversion ni de prime de conversion. De plus, cette décision semble aussi critiquable du fait qu'elle ne manquera pas d'engendrer des disparités statutaires notables pour les membres d'une même corporation : en effet, les personnels des autres régions affectés dans les filiales précitées conserveront, quant à eux, leur statut. Aussi, dans le contexte économique et social déjà difficile de la région Nord - Pas-de-Calais, où s'aggrave chômage et exclusion, il lui demande quelles mesures l'Etat entend prendre afin que Charbonnages de France intègrent les personnels des ex-Houillères du Nord - Pas-de-Calais dans le pacte charbonnier.

Hôpitaux et cliniques
(hôpitaux psychiatriques – restructuration – perspectives – Ile-de-France)

602. – 1^{er} juin 1995. – **M. Julien Dray** appelle l'attention de **Mme le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie** sur les conditions de redéploiements des secteurs psychiatriques en région parisienne et particulièrement au Terray Vaucluse, notamment en ce qui concerne les conditions de concertation des personnels.

Politiques communautaires
(mutuelles – réglementation – conséquences)

603. – 1^{er} juin 1995. – **Mme Véronique Neiertz** interroge **Mme le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie** sur les conséquences pour les mutuelles des projets de directive européenne en matière d'assurance.

Transports
(politique des transports – fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables – compétences)

604. – 1^{er} juin 1995. – **M. François-Michel Gonnot** attire l'attention de **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports** sur le décret n^o 95-522 du 4 mai 1995 relatif au comité de gestion du fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, qui semble reposer sur une interprétation passablement restrictive de l'article 47 de la loi de finances pour 1995. L'importance de ce fonds, qui fait l'objet d'un compte d'affectation spéciale, pour les actions d'aménagement du territoire a conduit le législateur à prévoir un comité de gestion de quatorze membres constitué, pour moitié, de représentants des assemblées parlementaires et de représentants des collectivités territoriales et, pour l'autre moitié, de représentants de l'Etat. La loi précise que le rôle de ce comité est de « gérer » le compte. Par ailleurs, les travaux préparatoires de la loi de finances pour 1995 et notamment le compte rendu intégral des débats du Sénat, comme les travaux préparatoires de la loi n^o 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, montrent qu'il s'agit d'« associer » les élus à la gestion des dotations du fonds. Or l'article 3 du décret précité prévoit que le comité de gestion n'est qu'« informé » de la situation financière et des opérations du fonds et que son ordre du jour est fixé par son seul président, le ministre chargé des transports. Il lui demande en conséquence une modification de cette disposition réglementaire, non conforme à l'esprit de la loi.

Politiques communautaires
(transports routiers – Eurovignette – création – conséquences)

605. – 1^{er} juin 1995. – **M. Marc Reyman** attire l'attention de **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports** sur les conséquences de l'introduction de l'Eurovignette dans cinq pays de l'Union européenne et des surcoûts qu'elle représente pour les entreprises de transports routiers, en particulier pour les transporteurs établis en zones frontalières. Les organisations professionnelles ont alerté les pouvoirs publics sur les distorsions qui résulteront de l'application de cette mesure pour les transporteurs français appelés à payer cette taxe en Allemagne alors que les véhicules allemands peuvent circuler en zone frontalière sur des routes à deux voies à caractéristiques autoroutières et sur des autoroutes hors péage sans payer la moindre taxe. Les transporteurs alsaciens exigent que soit instituée sans délai en Allemagne une zone de franchise de taxe, conformément à l'article 9 de la directive C.E.E. 93/89 du 25 octobre 1993. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre en ce sens.

Délinquance et criminalité
(prise illégale d'intérêts – réglementation – maires agriculteurs – location d'une parcelle communale)

606. – 1^{er} juin 1995. – Depuis la date d'entrée en application du nouveau code pénal certaines dispositions concernent directement les élus. Parmi celles-ci, l'article 432-12 qui traite de la prise illégale d'intérêts, ce délit remplaçant celui d'ingérence. De nombreux maires ruraux exercent la profession d'exploitant agricole. Pour certains, ils louent des terrains appartenant à la commune dont ils ont par ailleurs la charge. D'autres vont devoir renouveler

leur bail. Enfin, certains élus potentiels ne souhaitent pas se présenter devant le risque qu'ils croient déceler de se voir mis en cause. Devant tant d'incertitudes, **M. Aloyse Warhouver** demande à **M. le ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la citoyenneté** si le Gouvernement compte apporter des aménagements à la législation actuellement applicable de manière à lever toute équivoque.

*Aménagement du territoire
(délocalisations – office franco-allemand pour la jeunesse –
transfert à Metz – perspectives)*

607. – 1^{er} juin 1995. – **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports** sur le fait que, conformément aux accords internationaux, le siège de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) doit être transféré d'Allemagne en France. Les pouvoirs publics avaient décidé très clairement que ce transfert s'effectuerait avec Metz comme lieu d'implantation. De par sa position frontalière et à mi-chemin entre Paris et Berlin, la ville répond en effet parfaitement aux critères de décentralisation qui étaient prévus. Or, il semblerait que les structures parisiennes soient parvenues à remettre l'ensemble du dossier en cause et à faire en sorte que le siège de l'OFAJ soit finalement recentralisé sur Paris. Le nouveau Gouvernement doit donc prendre une position claire en la matière car il serait inconcevable que ses premières décisions traduisent une rupture avec les principes d'aménagement du territoire qui étaient préconisés jusqu'à présent. Il souhaiterait en conséquence qu'il lui indique si, oui ou non, l'OFAJ s'implantera à Metz et, si oui, dans quel délai et dans quelles conditions.

*Cinéma
(emploi et activité – Epinay-sur-Seine)*

608. – 1^{er} juin 1995. – **M. Raoul Béteille** appelle l'attention de **M. le ministre de la culture** sur l'avenir du cinéma français. Epinay-sur-Seine est à bien des titres une ville-symbole, et plus particulièrement une ville-symbole du cinéma. Or Epinay est inquiète en ce qui concerne l'avenir. Deux préoccupations majeures dominent. Ne pourrait-on pas, d'abord, profiter du centenaire du cinéma pour mettre en place une vaste manifestation dépassant les « frontières » de la commune, de manière à appeler les regards de la nation tout entière, et même des instances internationales compétentes, sur les atouts, l'expérience et la compétence des professionnels et des industries cinématographiques français et, notamment, spinnasiens ? On rappellerait en second lieu que les plateaux de tournage d'Epinay sont encore, à l'heure actuelle, les plus importants et les plus performants de France. Or la délocalisation en direction de la Yougoslavie, de la Pologne, et de l'ancienne Allemagne de l'Est, etc., entraîne sur notre territoire une perte d'activité particulièrement préjudiciable aux intérêts français. Est-il normal que les subventions accordées dans ce domaine ne soient plus d'aucun secours, ou presque, à l'industrie et aux professionnels du cinéma en France et, notamment, à Epinay-sur-Seine ? Il lui demande quelle politique il entend mener à ce sujet.

*Politiques communautaires
(enseignement – centre audiovisuel de Royan pour l'enseignement
des langues – transformation en centre européen – perspectives)*

609. – 1^{er} juin 1995. – **M. Jean de Lipkowski** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle** de bien vouloir entreprendre les démarches nécessaires auprès des quinze partenaires de l'Union européenne pour transformer l'actuel centre audiovisuel de Royan pour l'enseignement des langues (C.A.R.E.L.) en un centre international de dimension européenne.

*Aménagement du territoire
(entreprises – investissements immobiliers – financement –
aides – montagne)*

610. – 1^{er} juin 1995. – **M. Michel Bouvard** appelle l'attention de **M. le ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la citoyenneté** sur les conditions d'intervention en faveur de l'immobilier d'entreprise au regard du décret n° 82-809 du 22 septembre 1982 qui régit les aides dans ce domaine, problème qui concerne l'ensemble du massif des Alpes. Une interprétation littérale du décret exclut en effet la possibilité de financer de l'immo-

bilier neuf en dehors de la zone PAT (prime d'aménagement du territoire). Cette même mesure concerne d'ailleurs en l'état actuel du texte, l'utilisation des crédits du FEDER en zone 5B non PAT pour le même usage. A ces restrictions s'ajoutent les limites mises à l'utilisation du FNADT pour l'immobilier d'entreprise. Or, que ce soit dans la Drôme provençale, sur le plateau matheysin ou dans la région de Modane, le constat a été fait au cours des dernières années que sans intervention au niveau de l'immobilier d'entreprise, de nombreuses implantations industrielles françaises ou étrangères n'auraient pu voir le jour. Il ne serait même plus possible de créer des ateliers-relais. A cette constatation, il convient d'ajouter que l'intervention des collectivités publiques est rendue quasi obligatoire pour compenser dans certaines zones du massif les surcoûts liés à l'altitude et établir une concurrence juste entre sites. Ainsi, un bâtiment industriel à Modane, en raison de la neige et du climat, ressort à 30 p. 100 plus cher qu'en plaine de l'Ain. Il lui demande qu'une solution adaptée pour l'intervention en matière d'immobilier d'entreprise pour les régions de montagne non éligibles à la PAT, et notamment pour les zones TRDP (territoires ruraux de développement prioritaire), soit trouvée, conformément à l'esprit de la loi sur le développement et l'aménagement du territoire, ce qui suppose sans doute de modifier le décret de 1982.

*Cures
(établissement thermal de Saint-Amand-les-Eaux –
fermeture – conséquences)*

611. – 1^{er} juin 1995. – **M. Alain Bocquet** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie** sur la situation de l'établissement thermal de Saint-Amand-les-Eaux, dans le Nord. Depuis le 28 octobre 1993, cet établissement thermal est fermé pour des raisons sanitaires et de sécurité. Deux saisons thermales ont déjà été annulées. C'est un manque à gagner certain pour la santé, l'emploi, la vie commerciale et touristique. On estime à 3 millions de francs le préjudice pour la vie économique de la ville. Une quarantaine de saisonniers sont au chômage. Des travaux ont été engagés par la compagnie fermière. Où en est-on réellement de l'évolution de ces travaux et de l'agrément futur ? Peut-on avoir une idée de la date de réouverture des Thermes de Saint-Amand ? Par ailleurs, l'auteur de la question a pris l'initiative, en liaison avec les médecins thermalistes, d'un projet de société mixte pour favoriser une relance réelle de cet établissement en prenant en compte les intérêts bien compris de tous. Comment le Gouvernement peut-il aider à sa réalisation ? La région Nord - Pas-de-Calais a contribué à hauteur de 2 millions de francs pour la réalisation d'un tel projet. Saint-Amand est la seule station thermale française, dans une euro-région de 15 millions d'habitants, qui peut accueillir d'ici à cinq ans 5 000 curistes, et créer de nombreux emplois dans une région durement touchée par le chômage. Par ailleurs, alors que le thermalisme avait été retenu comme prioritaire pour les fonds européens de l'objectif 1, il semble que, faute de dossier déposé, aucun crédit n'ait été attribué, alors qu'il était prévu 10,6 millions de francs. Quelles sont la position et la volonté du Gouvernement sur ces différentes questions et propositions ?

*Politique économique
(pouvoir d'achat – salaires – pensions de retraite – montant)*

612. – 1^{er} juin 1995. – **M. Georges Hage** interroge **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les dispositions qu'il compte prendre afin de revaloriser de façon significative le pouvoir d'achat des salaires et des retraites. L'ensemble des observateurs s'accorde à reconnaître qu'une augmentation du pouvoir d'achat est nécessaire à une relance de la consommation, donc de l'emploi. Au-delà de l'augmentation annoncée du SMIC, des mesures doivent être mises en œuvre pour augmenter les salaires et les retraites ; c'est d'ailleurs ce qu'ont fait entendre les salariés et les retraités au cours de ces derniers mois. Ce serait une mesure de justice sociale qui permettrait à l'ensemble des ménages de vivre dignement et une mesure d'efficacité économique.

*Transports urbains
(RER – ligne C – fonctionnement)*

613. – 1^{er} juin 1995. – **M. Julien Dray** attire l'attention de **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports** sur le dysfonctionnement chronique des trains

sur la ligne C du RER. Les retards et les suppressions de trains se multiplient. Pas une semaine ne se passe sans un nouvel incident. Cette situation est d'autant plus mal vécue par les usagers qu'aucune information sérieuse ne leur est donnée en temps réel. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour qu'un plan d'urgence concernant cette ligne sinistrée soit adopté, en concertation avec les associations d'usagers, les élus locaux concernés et la direction de la SNCF.

Aéroports
(Europort de Châlons-Vatry – plate-forme plurimodale –
aménagement – perspectives)

614. – 1^{er} juin 1995. – **M. Bruno Bourg-Broc** appelle l'attention de **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports** sur le projet de plate-forme plurimodale de l'Europort de Châlons-Vatry. Ce projet ambitieux et novateur est un atout majeur pour le renforcement du potentiel économique champardennais et de sa capitale régionale, Châlons-sur-Marne. Toutes les études montrent, en effet, que ce sont près de 6 500 emplois directs et 3 000 emplois induits qui peuvent être créés dans les années à venir. Il lui demande donc de confirmer l'entier soutien du Gouvernement à ce projet et notamment l'autorisation d'ouverture à la circulation aérienne de l'aéroport militaire de Vatry. Il lui demande, par ailleurs, de reconsidérer le volume annuel de rotation autorisé. Le volume actuel de 10 000 rotations annuelles ne permet pas la viabilité économique du projet. Il conviendrait de parvenir à un chiffre avoisinant 40 000 rotations annuelles pour en assurer la rentabilité économique. Enfin, il lui demande ce qu'il en est de la déclaration d'utilité européenne dont ce projet devait faire l'objet à la mi-mai 1995.

Aménagement du territoire
(politique et réglementation – programme Leader –
zones de revitalisation rurale – perspectives)

615. – 1^{er} juin 1995. – **M. Marc Le Fur** appelle l'attention de **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports** sur les délais très significatifs constatés dans la mise en œuvre de deux dispositions importantes en matière d'aménagement du territoire. Le programme Leader a mobilisé beaucoup d'élus et de professionnels, en juin 1994, pour la définition de projets répondant aux besoins des secteurs pour lesquels ils ont été élaborés. Depuis la transmission des projets aux préfets de régions, aucune réponse n'est parvenue aux porteurs de ces dossiers. Le programme Leader a généré beaucoup d'espoir ; aujourd'hui, le silence de l'administration suscite des inquiétudes. Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire n° 95-115 du 4 février 1995 prévoit une exonération des cotisations au titre des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales pour tous les emplois ayant pour effet de porter l'effectif à quatre salariés au moins et à cinquante au plus dans les entreprises implantées en « zone de revitalisation rurale ». Aucun décret d'application n'est encore paru au *Journal*

officiel concernant cette disposition très attendue par le milieu rural. Il lui demande de bien vouloir lui préciser le calendrier retenu pour la mise en application du programme Leader ainsi que la date de parution au *Journal officiel* du décret d'application relatif aux exonérations de charges sociales, en « zone de revitalisation rurale », que prévoit la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

Police
(fonctionnement – effectifs de personnel – Les Mureaux)

616. – 1^{er} juin 1995. – **M. Henri Cuq** appelle l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur la situation très préoccupante de la ville des Mureaux (Yvelines) en matière de sécurité. Cette commune connaît, en effet, un taux de délinquance très élevé et des événements violents ne cessent de s'y développer. Pour ne citer qu'un exemple récent, l'interpellation d'un jeune homme qui avait réalisé un véritable rodéo dans les rues de la ville au volant d'un véhicule volé, a donné lieu à de véritables affrontements entre les jeunes de la cité et les forces de police au cours desquels deux policiers ont été gravement blessés. Cet incident est un exemple parmi d'autres de la violence qui se développe dans ce quartier dit difficile et des graves difficultés auxquelles doivent faire face quotidiennement leurs habitants et les personnels de police dans l'exercice de leur mission. Ces difficultés sont aggravées par les variations que connaît le commissariat des Mureaux du fait du jeu normal des mutations. En effet, tout départ de fonctionnaires non remplacés dans les plus courts délais est susceptible de compromettre l'équilibre déjà très fragile établi sur le terrain. Or ce maintien à un niveau minimum des effectifs, est aujourd'hui fortement menacé. En effet au 1^{er} juillet prochain, le nombre des inspecteurs ou enquêteurs passera de 14 au 31 décembre 1994 à 11 alors que le chiffre de 14 inspecteurs apparaît d'ores et déjà insuffisant sur le terrain. De même, le commissariat devra faire face au départ d'au moins 6 personnes en tenue alors que l'effectif actuel ne permet pas de développer les actions de prévention, notamment d'ilotage, nécessaires dans ces quartiers sensibles. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin d'assurer, dans un premier temps, le maintien du niveau d'effectifs actuel et à moyen terme d'accroître le nombre des personnels présents sur le terrain.

Jeux et paris
(courses – emploi et activité)

617. – 1^{er} juin 1995. – **M. Jacques Myard** rappelle à **M. le ministre de l'économie et des finances** les difficultés de l'institution des courses, qui sont dues largement aux prélèvements excessifs dont elle est l'objet. Il souligne que les courses génèrent directement ou indirectement 120 000 emplois et qu'il convient de les préserver. Il lui demande en conséquence si le moment n'est pas venu de réexaminer la politique des jeux dans notre pays en favorisant, comme s'y est engagé le Président de la République, les jeux qui génèrent des emplois et non ceux qui se bornent à servir uniquement de pompe à finance pour l'Etat.